



---

# PANORAMA DE PRESSE

---

2013 à 2017

Nouvelle-Calédonie

# Les patrons toujours opposés sur leur représentativité

**SOCIAL.** Les organisations patronales sont en désaccord depuis des années sur le calcul de leur poids respectif. Si le débat a trouvé une issue en Métropole, les recours et les contestations continuent sur le Caillou.

Un salarié, une voix. Chez les syndicats, hormis quelques prises de bec sur les décomptes, le calcul de la représentativité se fait sans accroc. Après plusieurs réunions, la commission consultative du travail a d'ailleurs visé ce mercredi les chiffres compilés par l'administration pour l'année 2016 (voir ci-dessous). C'est que cette mesure, qui permet de répartir, entre autres, les subventions, se fonde sur un élément objectif: les résultats des élections en entreprise.

La représentativité patronale a bien sûr été elle aussi évoquée. Problème, de l'autre côté de l'échiquier social, les syndicats ne sont pas élus. Medef, CPME, U2P: chaque entreprise peut choisir d'adhérer à une ou plusieurs organisations. Comment mesurer leur représentativité? D'année en année, la question ne trouve pas de réponse et à cette fois encore fait l'objet d'une petite passe d'armes entre deux réunions. Un débat vif auquel s'ajoute un véritable feuilleton judiciaire.

## ORGANISMES PARITAIRES, LE NERF DE LA GUERRE

C'est le Medef-NC qui brandit aujourd'hui des décisions en sa faveur. Fin 2016 et courant 2015, l'organisation a obtenu l'annulation d'arrêtés attribuant des sièges de représentation patronale à la CPME. « On est scandalisé de constater que le gouvernement n'applique pas ces décisions de justice, lance Eric Durand, coprésident du Medef-NC. Il y a un clientélisme apparent pour des organisations qui n'ont pas la même audience ».

Des subventions sont là aussi en jeu, mais le nerf de la guerre, c'est les rapports de force dans les organismes paritaires. Conseil du dialogue social, commission pour l'emploi local, FSH



Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC, (ex-UPA), Eric Durand, coprésident du Medef-NC et Chérifa Linossier, présidente de la CPME, ex-CGPME.

*« À chaque changement de gouvernement, il va y avoir une redistribution des sièges en fonction des affinités politiques. »*

et surtout Cafat, qui gère la bagatelle de 110 milliards de francs de cotisations... Depuis quelques années, la CPME a obtenu du gouvernement autant de sièges que le Medef dans certaines de ces instances. « Incompréhensible », pour la représentation patronale historique, qui met en avant sa taille - 1 250 entreprises comptant

40 000 salariés, 100 millions de budget - et son poids dans la plupart des négociations sociales du pays. Après la Commission paritaire de l'emploi local, le Medef a déposé un recours concernant la Cafat.

## NÉGOCIATIONS AVORTÉES

Sauf qu'en l'absence de règles claires (voir ci-contre) personne n'est d'accord sur la façon de calculer cette fameuse « audience ». Du côté de la CPME, aucun doute, c'est « un patron, une voix ». « Nous sommes dans un pays où les petites entreprises représentent l'essentiel du tissu économique, pointe Chérifa Linossier, de la CPME, qui revendique 1 023 adhérents. Certains voudraient d'un système où les gros décident pour les petits, ça ne peut pas fonction-

ner ». L'U2P, plus en retrait du débat, « partage cette conception ». « Mais on ne représente pas les mêmes personnes. On peut trouver un moyen de sortir de ce conflit pour faire bloc, chacun dans son rôle », estime Jean-Louis Laval, son président.

Paradoxalement, toutes les organisations appellent les autres à retourner à la table des négociations. En 2007, le changement de gouvernement avait stoppé net les discussions. Et en attendant c'est le gouvernement, justement, qui garde la main. « À chaque changement, il y a une redistribution des sièges en fonction des affinités politiques, observe un syndicaliste. Et à chaque fois il y a des contestations ».

Charlie René  
charlie.rene@inc.nc

3

C'est le nombre d'organisations patronales représentatives: Medef-NC, CPME - NC et U2P-NC.

## Repères

### Que dit la réglementation ?

Le code du travail évoque des critères de représentativité (ancienneté, indépendance, effectifs, cotisations, expérience) applicables à tous les partenaires sociaux, mais ne fixe pas de méthode pour hiérarchiser le patronat. « La jurisprudence a plusieurs fois rappelé que des critères objectifs et rationnels doivent être pris en compte ». « En l'état, le gouvernement peut choisir de se baser sur l'un ou l'autre de ces critères, ou les deux, continue la juriste. Il garde un pouvoir discrétionnaire ».

### Le Medef numéro 1 au niveau national

En Métropole, les négociations ont permis de clarifier la représentativité patronale et des chiffres ont été publiés mercredi. Nouvelle méthode de comptage oblige, le Medef, qui a longtemps revendiqué 700 000 entreprises, ne pointe officiellement qu'à 123 387, soit 29,4 % d'audience. Moins que la CPME (145 000, 34,5 %) et l'U2P (150 000, 35,9 %). En revanche, en termes de salariés, les rapports s'inversent lourdement: 8,5 millions, soit 70,7 % de d'audience pour le Medef. La CPME (3 millions de salariés, 25 %) et l'U2P (4 %) sont loin derrière. Qui est le plus représentatif? Le Medef, puisque quelle que soit la pondération appliquée à ces critères, l'organisation s'arrose plus de 50 % de l'audience totale. Sans contestation. Une méthode que veut importer le Medef-NC sur le Caillou. La CPME s'y oppose, « le tissu économique est différent ».

## Côté salariés, l'Usoenc garde sa première place

Les chiffres de la représentativité restent à être officialisés par l'administration, mais ont été validés par les syndicats.

D'après les chiffres visés par les partenaires sociaux en commission consultative du travail, ce mercredi, l'Usoenc consolide sa place de première organisation syndicale du pays devant l'USTKE. L'Union établit même un nouveau record, avec 7 317 votes de salariés sur deux ans contre 4 879 pour son rival indépendantiste. De quoi lui faire dépasser les 20 % de représentativité tous secteurs confondus, et filer avec les 30 dans le privé. Derrière, l'UT CFE-CGC - forte de très bons résultats dans le public -, la CSTC-FO, Fédération des fonctionnaires, Cogetra et CSTNC, dans cet ordre public et privé confondus, dépassent la barre des 5 % et restent donc les organisations repré-



L'Usoenc, chef de file du collectif Vie Chère, doit maintenant assumer sa place en faisant aboutir les discussions lancées avec le patronat.

sentatives. La « Fédé », qui conserve la première place du public en nombre de voix, pourrait créer la surprise. Avec 4,6 % cette année, elle pourrait

devenir représentative dès l'année prochaine dans le privé. Milo Poanlewa, le secrétaire général de l'Usoenc, se félicite de ces résultats,

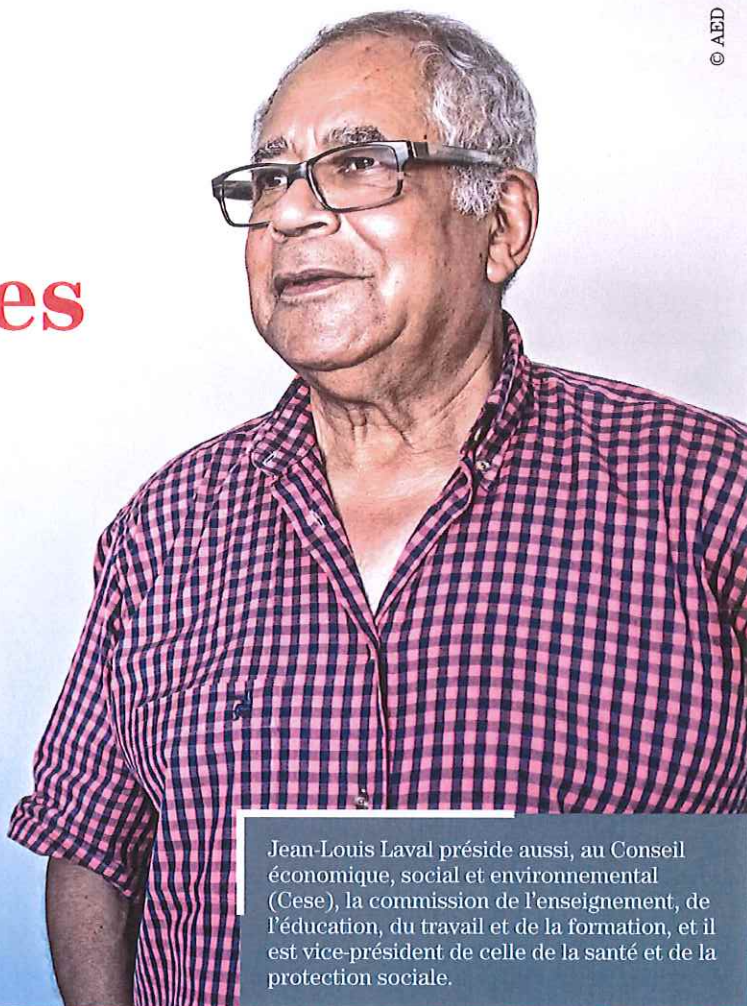
« témoin d'un gros travail de terrain ».

### ANNÉE DE NÉGOCIATION

En 2017, il s'agira de « remplir les objectifs en termes de syndicalisation », mais aussi « d'assumer les responsabilités de numéro 1 » dit le dirigeant. Dans les entreprises et dans le pays, où l'année ne s'annonce « pas de tout repos ». Le volet social de la compétitivité fait déjà débat dans les rangs des grandes centrales, mais doit encore être bouclé pour constituer le pendant aux accords de branche. D'autres syndicats, comme Force Ouvrière, qui confirme sa progression « après une année sans blocage d'entreprise », se dit prête à la mobilisation pour contrer ce « chèque en blanc aux entreprises ». Autre sujet d'accroc prévisible: la réforme des instances représentatives du personnel en cours de négociation.

# « Nous sommes des gens de proximité »

**Jean-Louis Laval préside l'UPA-NC, rebaptisée en janvier U2P-NC pour Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie. Cet entrepreneur de 69 ans porte haut et fort les intérêts des artisans, des petits commerçants et dorénavant des libéraux. Son message : fédérez-vous !**



Jean-Louis Laval préside aussi, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), la commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation, et il est vice-président de celle de la santé et de la protection sociale.

## **Pourquoi l'UPA-NC est-elle devenue l'U2P-NC ?**

**Jean-Louis Laval :** C'est l'UPA Métropole qui a changé de nom et de logo en intégrant [le 17 novembre 2016, NDLR] l'Union nationale des professions libérales (UNAPL). Ce qui permet de fédérer les deux tiers des entreprises françaises, pour 6 millions d'actifs, dont 4 millions de salariés, soit un quart des salariés du privé. L'U2P-NC nous donne donc une autre ouverture vers toutes les professions libérales.

Jusqu'à présent, on défendait surtout les artisans, qui sont près de 12 000 en Nouvelle-Calédonie, soit 17 000 actifs en incluant les salariés et les apprentis. On représente aussi les commerces de proximité, certains sont chez nous, d'autres nulle part, certains adhèrent au Syndicat des commerçants, et ce syndicat se trouve au Medef... Mais lorsqu'il y aura intérêts divergents entre une grande surface et un petit commerce d'alimentation, lequel le Medef va-t-il défendre ? Je pose la question.

Notre challenge, c'est vraiment de regrouper les très petites entreprises pour pouvoir assurer leur défense avec efficacité et avec plus de force vis-à-vis des pouvoirs publics.

## **Vous pensez que l'UPA manquait jusqu'alors de poids ?**

Il est difficile d'arriver à une certaine visibilité parce que les gens se disent « *mais qu'est-ce que ça nous apporte ?* ». Or, quand il y a des textes en préparation qui ont trait à l'entreprise en général, si l'UPA (et maintenant U2P) n'était pas là pour défendre les petites entités, qu'est-ce qu'il se passerait ?

On traverse une période dure qui apporte beaucoup de soucis aux artisans, aux petits commerçants et aux non-salariés en général. Notre engagement vient surtout de ce que nous sommes la seule organisation patronale qui peut réellement

les défendre parce que nous sommes des gens de proximité. Cette conjoncture nous amène à accélérer ce mouvement. Et nous profitons de ce changement d'identité pour lancer une campagne d'adhésion.

## **Comment les artisans et commerçants ont-ils traversé 2016 ?**

La plupart ont souffert. De moins d'activité, de moins de recettes et de moins de moyens financiers. Lorsque ça va un peu mal, on n'a pas le même soutien auprès des banques que les grosses entreprises. Si on veut emprunter, on nous dit qu'il n'y a pas assez de garanties. Mais comment voulez-vous qu'une toute petite entreprise donne des garanties ? Là, on ne peut pas dire que les banques aient réellement joué le jeu.

## **Dans un peu plus d'un mois va démarrer la marche à blanc de la TGC. Entendez-vous des inquiétudes ?**

2017 est une année de transition, avec aussi les échéances politiques qui posent des interrogations. Concernant la TGC, là où la marche à blanc va poser problème, c'est pour les services qui auront la TSS de 5 % plus les taux de 0,35 ou 0,50 %\*, et nous les petits, nous le supporterons sur notre marge. Ce sont les très petites entreprises qui vont faire l'effort le plus conséquent.

## **Vous êtes une des chevilles ouvrières du Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF). Qu'en est-il pour les artisans ?**

Je voulais profiter de la mise en place du FIAF pour en faire bénéficier les artisans. Il y a eu un refus du Medef et de l'USTKE.

Pour une question sans doute dogmatique. Or, un artisan qui se forme va acquérir une autre technicité et se développer donc embaucher, ça crée une dynamique. Mais on ne voit pas loin. On a réussi malgré tout à s'accorder sur le fait qu'au bout des trois ans d'expérimentation du FIAF, on considérerait l'intégration des artisans. Sauf que, au Cese, certains ont commencé à remettre en question cet accord, ce qui m'a conduit à réclamer un amendement au Congrès pour qu'on n'oublie pas ce qui a été dit.

### **Vous vous battez aussi pour la retraite.**

Le dossier de la retraite des non-salariés a été mis en sommeil. Parce que les politiques ont d'autres actions à mener qui leur semblent peut-être plus urgentes. On nous dit même parfois que les indépendants n'en veulent pas... Si, nous sommes preneurs d'une retraite des travailleurs non salariés mais pas à n'importe quel prix ! Faisons d'abord une étude réelle, technique et constructive. Or, actuellement, on ne va pas plus loin que de proposer de les intégrer dans le régime de retraite des salariés. Mais il y a quand même d'autres pistes à imaginer ! Et vous savez que nous ne sommes pas couverts non plus pour les accidents du travail, nous ne sommes pas couverts pour les maladies professionnelles. J'ai l'impression que les non-salariés ne sont pas pris au sérieux. Ce que j'entends dire, c'est « ils sont indépendants, ils l'ont choisi, ils n'ont qu'à se débrouiller ! ». Mais si tous ces métiers n'existaient pas, je ne vois pas comment la vie se passerait !

“ Les non-salariés ne sont pas pris au sérieux. ”

### **Un mot sur les jeunes et l'apprentissage ?**

L'apprentissage, c'est une voie royale pour l'emploi. C'est une transmission de savoir et quand un jeune sort d'apprentissage, il est capable de se mettre en situation d'emploi dans une entreprise. Mais l'apprentissage n'est pas assez valorisé. On ne met pas assez en avant les CAP par exemple. Aujourd'hui, on entend encore, « tu iras en apprentissage si tu es mauvais à l'école ». Mais il ne faut pas être le dernier de la classe pour aller en apprentissage ! L'éducation nationale a un rôle à jouer pour lutter contre ce cliché. Il faudrait faire une campagne de valorisation du travail manuel. Ces apprentis, ce sont de futurs entrepreneurs. C'est une continuité de tout ce tissu artisanal dont on a besoin, et ce jusqu'au cœur des tribus.

### **Le statut du conjoint est également un chantier auquel vous tenez particulièrement ?**

Ce statut est nécessaire pour la sécurité du conjoint et pour la retraite. Il existe trois statuts en Métropole – le conjoint salarié, collaborateur ou associé – qu'on pourrait très rapidement mettre en place ici si on voulait s'en occuper.

Vous vous rendez compte qu'une femme, par exemple, qui a travaillé au côté de son mari pendant 30 ans, si le mari décède, elle n'a rien ! Et ça n'a pas l'air d'interpeller beaucoup de gens. C'est inadmissible. L'U2P va proposer un texte cette année, c'est un dossier prioritaire, pour l'ensemble des travailleurs non salariés. ■

\* Lire en p.10

**Bio Concept NC** propose de rénover après ponçage ou protéger votre parquet neuf par l'application d'une résine **WOODGUARD** acrylique bi-composant.

Ce produit est sans solvant et sans silicone et non toxique. Il protégera ainsi votre sol contre les taches d'eau, d'huile ou tout autre type de salissure. Il se décline en plusieurs finitions, incolore mate ou brillant ou encore teinté pour une meilleure résistance aux UV.

**Tél. : 79 16 45 / 77 10 99 • www.bioconcept.nc**

Les économies d'énergie  
**pensez-y...**

Je choisis  
du matériel  
électrique **BASSE  
CONSOMMATION**



**ENERCAL**  
www.enercal.nc

# Jean-Louis Laval, président de l'U2P-NC Branle-bas de combat

Créée le 20 juillet 1982, l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) vient de changer de nom. Rebaptisée U2P-NC, elle représente et défend désormais les professions libérales, en plus des artisans et des commerces de proximité. Non sans perdre de vue ses grands chevaux de bataille. Rencontre avec son président.

**On entend dire que le secteur de l'artisanat évolue positivement...**

Il est vrai que des entreprises se créent, mais elles ne sont pas forcément pérennes. Pour juger de l'évolution du secteur, il faudrait analyser leur taux de survie sur une période de 3 ou 4 ans, et non sur une année pour avancer des statistiques, comme cela se fait actuellement. Autrement, cela ne veut rien dire. Un phénomène contribue à cette tendance : l'emploi local a un effet de levier sur la création d'entreprises artisanales et commerciales, mais éphémère. Pourquoi ? Car les personnes qui optent pour cette solution sont souvent de passage. Pour la plupart, c'est le seul moyen d'exercer.

**Vous avez décidé d'intégrer les professions libérales à votre activité. Pour quelle raison ?**

Nous sommes affiliés à l'UPA nationale, à laquelle l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a adhéré en novembre dernier. Nous lui avons naturellement emboîté le pas en changeant également de nom. U2P-NC signifie Union Professionnelle des Entreprises de Proximité. Notre organisation accueille désormais toutes les petites entreprises, les commerces de proximité et les professions libérales.

**Des changements en perspective pour votre organisation ?**

On va rester dans notre cœur de métier qui est de défendre les intérêts des artisans, des commerçants de proximité, et maintenant des professions libérales. En outre, il nous faudra être encore plus performant.

**D'où la campagne de communication que vous lancez à cette occasion...**

Oui, elle arrive au bon moment. Nous souffrons d'un déficit d'image et d'identité, et cette campagne, basée sur une thématique d'adhésion, va nous permettre d'expliquer ce que nous pouvons apporter à nos adhérents, dont font maintenant partie les professions libérales, et démontrer

**Quelles actions menez-vous justement pour défendre leurs intérêts ?**

Par exemple, pour la TGC, nous sommes montés au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qui mena-

plus efficacement en quoi nous pouvons être réellement utiles à la défense de leurs intérêts.

**Quelle solution préférez-vous ?**

Nous préconisons un régime de retraite dont les modalités restent à définir, avec un tronc commun qui tienne compte du taux de cotisation et qui permette de garantir un minimum retraite décent, tout en permettant à certaines professions de cotiser par ailleurs de manière différenciée. Il faudrait pouvoir aboutir à un choix. Espérons que le gouvernement interprofessionnel d'assurance for-

## Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS).

mation (FIAP) pour rappeler - car certains semblaient, comme par hasard, l'avoir déjà oublié - qu'une disposition existait dans la loi afin de permettre que les artisans puissent se former tout au long de leur vie, moyennant une cotisation à titre volontaire. Nous restons vigilants, même sur des dispositions déjà prises. Voilà autant d'actions que nous menons. Nous vérifions par ailleurs que les nouveaux textes de loi ne portent pas préjudice aux petites entreprises.

**Quels vont être vos grands combats en 2017 ?**

Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS). Car aujourd'hui, ils ne cotisent pas à un régime de retraite et se retrouvent souvent dépourvus de ressources une fois retraités. Bon nombre se retrouvent à la charge de la collectivité, ce qui est mauvais pour leur dignité et la reconnaissance de toute une vie de travail.

## En chiffres

L'artisanat, c'est 11 581 entreprises employant plus de 17 000 actifs (salariés, apprentis, artisans... hors conjoints) qui ont généré, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 150 milliards de francs de chiffre d'affaires déclarés. En matière de répartition, 81 % sont implantés en province Sud. Pour ce qui est de l'évolution du secteur, les effectifs sont plutôt stables, même si certains domaines ont mieux résisté que d'autres. C'est le cas de l'alimentation (+4,7 %) et de la production (+ 4 %) qui ont progressé, contrairement au bâtiment qui a reculé de 0,1 % et qui représente 54,7 % des artisans.

sur la table. Essayons d'être innovant, ingénieux.

**C'est un sujet qui est loin d'être nouveau...**

Rien n'avance car il n'y a pas assez de volonté profonde de faire progresser les choses. Rares sont ceux à se préoccuper vraiment du régime de protection sociale des travailleurs indépendants, qui rappellent-le par ailleurs, ne sont pas assurés contre les maladies professionnelles et les accidents de travail

**D'autres sujets de prédilection en 2017 ?**

Oui, le statut du conjoint. Dans les entreprises artisanales, il y a toujours quelqu'un qui met la main à la pâte pour la comptabilité et diverses tâches administratives. La plupart des conjoints sont dans ce cas.

Or, leur travail n'est pas reconnu et n'ouvre aucun droit d'ordre social. Si le conjoint n'occupe pas d'emploi par ailleurs, il ne perçoit pas de retraite et ne cotise à aucune caisse la plupart du temps. Cela pose problème en cas de divorce, de veuvage ou encore à l'âge de la retraite. En métropole, il existe trois statuts du conjoint qui ouvrent des droits : conjoint sala-

**Pour la TGC, nous sommes montés au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qui menaçait d'être appliqué aux entreprises de services, au lieu des 5 % de TSS actuels.**

rié, conjoint collaborateur et conjoint associé. Le dispositif fonctionne bien. Evidemment, il n'est pas question de calquer une solution toute faite. Mais on s'engage cette année à préparer et proposer un texte qui sera soumis aux partenaires sociaux et au gouvernement pour que s'ouvre un débat sur la question. Cette avancée permettrait, à l'instar d'un régime de retraite spécifique, de faire enfin évoluer la protection sociale des artisans et de tous les travailleurs non-salariés.

Propos recueillis par  
Béry ZIEGLER

# L'union des artisans devient l'U2P-NC et lance des projets

**SOCIAL.** L'UPA, l'une des trois organisations patronales du pays, devient l'union professionnelle des entreprises de proximité, et lance une campagne d'adhésion, notamment auprès des libéraux.

**U**2P : le sigle est atypique dans le petit milieu des partenaires sociaux, mais l'Union des entreprises de proximité compte bien l'y installer au plus vite. Artisans, commerçants, libéraux : dans ce « 2 », il faut voir les deux « P » de professionnels et de proximité, bien sûr. Mais aussi le mariage de deux « U » : l'UPA, union professionnelle artisanale et l'UNAPL, Union nationale des professions libérales, qui ont fusionné en novembre dernier en Métropole, pour former l'U2P. « Avec 2,3 millions d'entreprises, elle devrait devenir la première force patronale en France », pointe Jean-Louis Laval, président de l'ex-UPA-NC, qui a logiquement adopté le nom commun. Les nouveaux statuts de l'U2P-NC doivent être votés d'ici avril, mais il s'agit déjà de profiter de ce changement pour se renforcer.

## UNE « COURROIE DE TRANSMISSION »

Car l'U2P, qui revendique 600 adhérents en Nouvelle-Calédonie fait souvent office de Petit Poucet des organisations patronales calédoniennes. Le Medef-NC et la CGPME, disposent certes de moyens d'action importants, « Mais nous participons à toutes les réunions, nous sommes représentés dans toutes les instances » insiste Jean-Louis Laval, qui définit l'U2P comme une « courroie de transmission entre les entreprises de proximité et les autorités publiques ». Et « elles en auront besoin », dans les futurs ajustements de la TGC (voir ci-contre), mais aussi sur nombre d'autres dossiers. Parmi ceux que l'U2P veut mettre au centre du débat, la retraite des indépendants, d'abord, à propos



Jean-Louis Laval (à gauche), est président de l'UPA-NC, devenue U2P-NC, depuis 2013. Dan Samokine est le premier vice-président de l'organisation.

de laquelle l'union demande « une réelle étude actuariaire » pour « ouvrir d'autres options » qu'un rattachement à la caisse des salariés. Le statut du conjoint, ensuite, dossier « on ne peut plus simple » un temps

au programme du gouvernement, mais qui n'a plus bougé depuis des mois. « On veut aboutir sur ces sujets avant la fin de l'année », insiste le président.

Pas de doute, pour peser, il faut

rassembler, or l'U2P-NC a dû mal à convaincre les petits artisans ou commerçants, « plutôt dans une logique individualiste », de se syndiquer.

Une campagne d'adhésion va être lancée, y compris auprès des libéraux. Quitte à empiéter sur les plates-bandes de la CGPME ? « Il ne s'agit pas d'être agressif », répond Jean-Louis Laval. Il s'agit surtout de montrer aux entreprises de proximité quel est l'intérêt d'être défendu ».

Charlie René  
charlie.rene@inc.nc

## TGC, le passage à risque

Quand on les interroge sur leurs succès auprès des élus, les patrons de l'U2P-NC citent sans hésitation le taux de TGC à 6 % obtenu sur le fil pour les services, contre les 11 % d'abord envisagés. « Et nous allons peser pour que ce taux intermédiaire soit maintenu en l'état », assure le vice-président Dan Samokine craignant que « sa portée ne soit réduite ». Au-delà de cette « vigilance », il s'agit « d'accompagner » avec six formateurs spécialisés. « La marche à blanc, c'est en avril, et beaucoup n'ont toujours pas toute l'information nécessaire » remarque Jean-Louis Laval.

## > À noter

> L'Amicale Vietnamienne de NC organise à l'occasion de la fête du Têt, un dîner dansant le vendredi 27 janvier à partir de 20 heures, à Nha Viet Nam Magenta. Buffet traditionnel vietnamien. Contact : 43 85 66 Les lundi mercredi et vendredi matin ou au 75 96 78.

> L'association des marins et marins anciens combattants (AMMAC-NC) (EJC) célébrera la Chandeleur le vendredi 3 février à 18 heures à la Maison du combattant. Tous les marins et anciens marins de la Royale, de la Marchande ou de la Pêche sont cordialement invités. Renseignements au 76 07 86.

> L'Association des anciens d'Indochine tiendra son assemblée générale ordinaire le 4 février au mess des officiers des FANC à la pointe de l'Artillerie à 17 h 30. Elle sera suivie par le grand bal traditionnel de la fête du Têt pour l'année du Coq de feu. Un pot de famille sera offert. Renseignements au 25 40 90.

> L'Association de l'Ordre National du Mérite tiendra son assemblée générale le samedi 18 février dans les locaux du Creipac à 10 heures. Elle sera suivie d'un repas. Inscription et règlement avant le 27 janvier, dernier délai.

> L'Association des Catholiques Indonésiens annonce que le tirage de sa tombola est reporté au samedi 11 février. Contact Jacques Rasmann 91-59-87.

> L'Association de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés de Nouvelle-Calédonie (AFTC-NC Charnière) informe qu'elle tient une permanence téléphonique afin de répondre aux questions ou d'aider dans les démarches, toute personne ayant subi ou ayant un proche qui a subi un traumatisme crânien ou un AVC. Tél. : 83 43 20 ou par e-mail : charnieres@lagoon.nc

> L'amicale des opérations extérieures (Opex-NC) tient une permanence à son bureau au 1<sup>er</sup> étage de la Maison du combattant le mardi, de 9 heures à 11 heures, et des réunions bimensuelles le troisième jeudi des mois Impairs à 18 heures à la salle d'honneur de la Maison du combattant, au 52 bis, avenue du Maréchal-Foch Tél. : 87 11 00.

> Le Secours catholique recherche des bénévoles : deux adjoints aux responsables de ses départements « prison, Justice » et « urgences catastrophes naturelles », ainsi que plusieurs personnes pour renforcer les équipes visitant les squats. Prendre rendez-vous au 27 11 19 ou au 85 33 42.

> La 270<sup>e</sup> section des médaillés militaires tiendra sa réunion mensuelle à la Maison du combattant le mardi 14 mars, à 18 heures.

# Une conseillère municipale de Thio décède sur la route

**FAITS DIVERS.** Un accident de la route a fait un mort, hier après-midi à Thio. La victime est Claudine Sarah, conseillère municipale. Le maire, Jean-Patrick Toura, lui rend un vibrant hommage.

L'accident ne lui a laissé aucune chance. Hier après-midi, vers 13 heures, Claudine Sarah est décédée dans un choc frontal entre deux voitures, au niveau du lieu-dit Les Pétroglyphes, sur la commune de Thio. Selon les premiers éléments de l'enquête, confiée à la gendarmerie, la victime a été violemment éjectée de l'habitacle de la voiture. Malgré l'intervention des secou-

ristes, la victime n'a malheureusement pas survécu à ses blessures. Elle est décédée sur place. Ce décès porte à cinq le nombre de tués sur la route depuis le début de l'année.

## « ELLE VA BEAUCOUP NOUS MANQUER »

Par ailleurs, le conducteur du second véhicule impliqué dans l'accident a été interpellé par les gendarmes avant d'être placé en garde à vue. Hier soir, à l'heure où nous écrivions ces lignes, impossible de savoir si celui-ci était alcoolisé ou non. Il serait, en revanche, à l'origine du choc frontal.

Quant à Claudine Sarah, elle

manquera beaucoup à Thio. Conseillère municipale, cette femme d'une quarantaine d'années siégeait dans de nombreuses commissions comme celles de l'animation, de l'environnement ou encore celle des travaux. « C'était une des élus les plus assidus du conseil municipal », a réagi Jean-Patrick Toura, le maire, exprimant sa vive émotion à l'annonce de ce décès : « Elle va beaucoup nous manquer. Je tiens à lui dire un grand merci pour tout ce qu'elle a fait. Nous allons soutenir son mari, ses cinq enfants et toute sa famille ».



La disparition de Claudine Sarah laissera un grand vide dans la commune de Thio.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche

# Compte à rebours sur la compétitivité

**SOCIAL.** Une semaine après le vote de la loi compétitivité par le Congrès se pose la question de la reprise des négociations entre partenaires sociaux. Avec au moins une idée commune : tout le monde a intérêt à ce que des accords soient signés d'ici avril.



PHOTO ARCHIVES LINC



En décembre 2015, lors du séminaire de Koutio. Organisations syndicales (à gauche) et patronales (à droite) étaient réunies pour faire un point d'étape sur les négociations débutées huit mois plus tôt. Si elles ont abouti au vote de la TGC, aucun accord de compétitivité n'a été signé. Aujourd'hui, une nouvelle méthodologie doit être définie.

Les lois sont votées, le calendrier fixé. Et encore une fois, il est serré. En avril prochain, sera enclenchée la phase de test de la taxe générale à la consommation (voir ci-contre). En avril toujours, le Congrès pourrait être amené à fixer les modalités de contrôle des prix et des marges pour l'entrée en vigueur complète de la TGC, en juillet 2018. De nouveaux débats vifs en perspective, sauf si des accords de compétitivité - censés assurer que la « petite révolution » fiscale s'accompagne non pas de l'inflation redoutée mais de baisses de prix exigées de longue date dans la rue - sont signés par les partenaires sociaux d'ici là.

## LE MEDEF DE RETOUR À LA TABLE

Premier consensus depuis le vote d'une réforme qui a divisé le pays : « tout le monde a intérêt à ce que ces accords soient signés ». Les négociations sur la compétitivité vont donc reprendre et le compte à rebours de 9 mois est lancé. Syndicats et patronat ne vont pas

découvrir l'exercice, loin de là. Les débats sur les « économies » réalisables au profit du consommateur dans les filières biens de consommation, automobile ou logement, ainsi que sur le coût du travail, se sont déjà étalés sur un an jusqu'en mai dernier. Sans aboutir à des signatures. La présentation du texte compétitivité par l'exécutif avait alors provoqué le départ du Medef, vent debout contre le gel temporaire des taux de marges. Le principe a été maintenu, mais mardi, au sortir de son comité exécutif, l'organisation patronale a tout de même pris les devants de la phase de négociations qui s'annonce.

« On n'est pas satisfait de cette loi, mais elle a été votée à une large majorité, on en prend acte, résume Daniel Ochida, son coprésident. Pour éviter de subir cette énième réglementation, il n'y a pas d'autres solutions que d'aboutir sur les contrats de compétitivité ». Et d'appeler l'ensemble des acteurs à se remettre autour de la table. Une décision qui « réjouit » dans les rangs de la CGPME ou de la Finc, où l'on maintient le mot d'ordre :

« pas de TGC sans compétitivité », « Ce ne sont pas les textes votés au Congrès qui vont faire baisser les prix, mais les accords de filières et sociaux », insiste Xavier Benoist, président de la Finc. Et il faut que tout le monde soit autour de la table pour aboutir ». Reste à savoir comment. Le Medef, qui s'agace de l'objectif, rappelé par le gouvernement, d'arriver à des baisses de prix de 10 %, veut entamer le débat « sans les politiques » pour arriver à de « vrais accords de compétitivité durables et qui ne relèvent pas d'effets d'annonces démagogiques ».

## FORMAT DES NÉGOCIATIONS À DÉFINIR

Le rôle du gouvernement - qui a d'ores et déjà lancé une série de rencontres dans l'espoir de reprendre formellement les travaux avant la fin septembre - reste à définir. Il sera quoi qu'il arrive impliqué pour in fine donner force de loi aux accords. Et ceux-ci devront quoi qu'il arrive être porteurs d'engagements « significatifs ». Car, pour faire baisser les prix, le patronat demande plus

de flexibilité sur le temps de travail et une lutte rigoureuse contre l'absentéisme. Des leviers qui doivent être négociés avec les représentants des salariés. Le discours de l'Intersyndicale, elle aussi réunie mardi, n'a pas changé. « On avancera en fonction des engagements concrets sur les baisses de prix dans les filières », rappelle Milo Poaniéwa, de l'Usoenc. « Ce qui a été mis sur la table jusqu'à présent n'est pas assez précis et loin d'être suffisant », confirme David Meyer, de la « Fédé ». Qui doit s'engager en premier ? La question génaît déjà voilà un an et les quelques mois de prises de position acerbes, et parfois violentes ne mettent pas d'huile dans les rouages.

Mais désormais le consensus semble un passage obligé. Le Medef demande déjà à ce que les syndicats soient présents dans toutes les négociations de filières et l'Intersyndicale à ce que la question du temps de travail soit mise sur la table du Conseil du dialogue social.

Charlie René  
charlie.rene@linc.nc

## En attendant la marche à blanc

La phase de test de la TGC devait commencer dès janvier, elle ne débutera finalement qu'en avril. Du côté du patronat, on pousse un « ouf » de soulagement. Car même si, lors de cette « marche à blanc » de 15 mois, aucune taxe ne sera désarmée, et seuls des taux minimaux s'appliqueront (0,25, 0,5 et 1 % au lieu des 3 %, 6 %, 11 % et 22 % prévus pour juillet 2018), il faudra adopter le mode de fonctionnement de la TGC, qui place toutes les entreprises dans un rôle de collecteur d'impôt. Le changement est particulièrement important pour celles qui n'étaient pas soumises à la TSS. D'ici avril, il faudra donc former - gouvernement, CCI et organisations patronales devraient être à la manœuvre - et mettre à jour les systèmes de comptabilité, voire même s'informatiser pour beaucoup de petites entreprises. Le travail sera tout aussi important dans l'administration.

**ENERCAL**

informe ses clients

Dépannage 24h/24  
Contactez votre agence  
ou le 250 666 hors heures ouvrables

Recevez gratuitement les avis de coupure de votre commune par mail ou par flux RSS en vous abonnant sur [enercal.nc](http://enercal.nc)

que la distribution du courant électrique sera interrompue dans les zones suivantes :

### FARINO

Sur la route de Tendéa au niveau du poste Tendéa

Jeu 8 septembre de 8h à 13h

### KOUAOUA

Sur la Sur la région de Vieux Méchin au niveau du poste Hilarion

Jeu 8 septembre de 10h à 11h

### KOUAOUA

Sur la région de Vieux Méchin au niveau du poste Dianon

Jeu 8 septembre de 11h30 à 14h30

### KOUAOUA

Sur la région de Vieux Méchin au niveau du poste Léopold

Jeu 8 septembre de 8h45 à 9h45

### THIO

Sur le village, Cité Coste, Ouroué, Népou et Pétroglyphes

Samedi 10 septembre de 8h à 9h et de 15h à 16h

### THIO

Sur les tribus de Nakalé, Saint-Pierre, Ouindo, Nembrou, Saint-Michel, Saint-Paul et sur les régions de Patte d'oie, foire, demi-lune, Mission et Paouanie

Samedi 10 septembre de 8h à 15h

Mettons toute notre énergie à l'économiser

# TGC et compétitivité votées sous une pluie d'amendements

**POLITIQUE.** Le projet de loi instaurant une taxe générale à la consommation a été voté à l'unanimité, hier au Congrès. Celui sur la compétitivité a reçu le soutien de trois groupes politiques sur quatre.

Les débats n'ont pas été si houleux que ça. Mais ils ont couru jusqu'en milieu d'après-midi du fait même de l'ampleur de la réforme et de la pluie d'amendements (37) qui s'est abattue sur le texte initial. La loi instaurant la taxe générale à la consommation (TGC) a été votée hier à l'unanimité des élus du Congrès qui se sont d'ailleurs applaudis eux-mêmes. C'est la fin d'un serpent de mer qui surgit et disparaît au gré du temps depuis plus de quinze ans. Cette loi vient réformer en profondeur la fiscalité indirecte en Calédonie, et donc le fonctionnement de son économie. Elle institue l'équivalent d'une TVA (Taxe sur la Valeur ajoutée, inventée en France en 1954, étendue depuis dans plus de 150 pays) qui va remplacer pas moins de sept taxes et contributions existantes.

Si le calendrier est respecté, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, six taxes vont disparaître : la TGI, la TBI, la TP, la TFA, la TSS et la TNH ainsi qu'une partie de la patente (lire ci-contre). Et seule la taxe générale à la consommation va les remplacer. Initialement trois taux étaient prévus. Mais à la suite du vote d'un des amendements, il y en aura quatre qui seront véritablement fixés lors du vote d'une délibération par le Congrès dans les prochaines semaines. Un taux réduit envisagé à 3 %, un taux normal à 11 %, et un taux supérieur à 22 %, auxquels s'ajouteraient un taux d'équilibre pour les services.

## « TAUX D'ÉQUILIBRE »

Plusieurs formations, dont l'UC, l'UCF et Les Républicains, se sont en effet inquiétées du risque inflationniste pesant sur les activités de services (restaurants, crèches, aides à la personne, artisans, etc.). Actuellement ces secteurs sont assujettis à la TSS dont le taux est de 5 %, et que la première mouture du projet plaçait dans le taux intermédiaire



Le mille-feuille de la fiscalité indirecte actuelle est obsolète et facilite l'opacité, raison pour laquelle les élus du Congrès de tout bord ont fini par voter à l'unanimité la loi instaurant la TGC.

**La marche à blanc doit commencer le 1<sup>er</sup> avril 2017 et la mise en route à taux plein le 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

de TGC à 11 %. L'amendement proposé par le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, et adopté, jette le principe de la fixation d'un « taux d'équilibre » afin que les prix de ces secteurs d'activité ne dérapent pas. Autre aménagement important du texte initial, le démarrage de la marche à blanc (avec des taux très réduits de 0,25, 0,5 et 1 %) ne se fera pas au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais au 1<sup>er</sup> avril de

cette même année. Les entreprises, les commerces et les artisans ont en effet besoin de six mois pour adapter leur comptabilité au nouveau système. La mise en route à taux plein est toujours prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2018, c'est à cette date que les taxes actuelles seront « dés-armées ».

## COUP DE GRIFFE

Cette période de rodage a aussi pour but de permettre aux services fiscaux et au gouvernement de s'assurer que le système fonctionne et qu'il procure les rendements attendus, et dans la négative, d'y apporter les ajustements nécessaires.

Au nom des Républicains, Sonia Backès s'est réjouie « que ce texte soit enfin adopté » en adressant un coup de griffe à Calédonie ensemble qui s'était opposé

en 2012 à son propre projet de TGA. Philippe Gomès, leader de Calédonie ensemble, lui a aimablement répondu que la mouture qu'elle avait préparée alors n'était pas aboutie, et « qu'heureusement, le dossier a été repris par des gens compétents. » Au nom de l'UC-FLNKS et Nationalistes, Isabelle Kaloi-Beaurune a justifié le vote sans enthousiasme de son groupe : « La TGC est une taxe indirecte, aveugle, qui pèse lourdement sur les ménages modestes. Mais c'est un mal nécessaire par rapport au système actuel. » Louis Mapou (UNI) a salué le « changement de logiciel » en insistant sur la nécessité de bien surveiller le rendement fiscal. Tout comme Gaël Yanno (UCF) qui a mis l'accent sur les nécessaires mesures de transition à prendre.

Philippe Frédière

# 51

**milliards**  
C'est le rendement annuel des taxes que la TGC a vocation à remplacer, tout en assurant le même niveau de recettes pour les caisses publiques.

## Repères

**Les taxes qui vont disparaître**

- La TGI. C'est la taxe générale à l'importation qui frappe toutes les marchandises importées. Ses taux varient de 0 % à 31 % selon les produits concernés. Son rendement est actuellement de 19 milliards CFP.
- La TBI. C'est la taxe de base à l'importation dont le taux unique est de 5 % (sauf exonération comme pour les livres ou les journaux). Son rendement annuel est actuellement de 6,9 milliards CFP.
- La TP. Cette taxe portuaire s'applique aux marchandises arrivant par voie maritime. Son taux est de 1 % et son produit est réparti entre le port autonome, l'Agence pour la desserte aérienne, et la Nouvelle-Calédonie. Elle rapporte environ 1,7 milliard.
- La TFA. La taxe sur le fret aérien a un taux de 8 %. Son produit, de 2,1 milliards CFP, est affecté à l'Agence pour la desserte aérienne.
- La TSS. La taxe de solidarité sur les services, dont le taux est de 5 %, rapporte actuellement 19 milliards par an.
- La TNH. C'est la taxe sur les nuitées hôtelières, dont les taux sont fixés par les provinces, et dont le rendement est d'environ 180 millions par an.
- Les patentes. Elles rapportent actuellement 2,7 milliards, et une partie de leurs composantes doit être supprimée.

## Un débat houleux, mais une majorité

La très polémique loi du pays « Compétitivité », amendée, a été adoptée avec les voix de l'UC-FLNKS et Nationalistes, l'UNI et Calédonie ensemble.

Les prises de bec étaient redoutées, et querelles, il y a eu, hier en début de soirée au Congrès, sur le projet de loi du pays très polémique « concurrence, compétitivité et prix » associé au texte cadrant la TGC. Projet finalement adopté.

Pour le gouvernement, ces dispositions permettent, au final, de garantir une baisse durable des prix. Toutefois, comme pressenti, les élus Les Républicains ainsi que de l'UCF se sont élevés contre des articles jugés contraires à l'exercice serein des entreprises. L'article 19 a évidemment fait débat. Mais aussi les 9, 11, 12, dont certaines mesures prévoient la réglementation des prix ou des marges



L'examen du texte sur la Compétitivité a donné lieu à une passe d'armes entre les bancs des Républicains et de Calédonie ensemble.

par le gouvernement sans « aucune limitation de durée » déplore Grégoire Bernut. « Vous voulez tout verrouiller ! » a lancé, avec une lougue désormais propre, Harold Martin à l'encontre de Calédonie ensemble.

En retour, Philippe Michel puls Philippe Gomès pointaient, « au-delà des contraintes qui sont les nôtres, des facteurs supplémentaires font que la vie est plus chère chez nous » que dans les DOM-TOM.

Déposés par Jacques Lallé, de l'UC-FLNKS et Nationalistes, deux amendements ont emporté, à l'heure du dîner, une majorité avec les voix de l'UNI et de Calédonie ensemble, et, par ricochet, le vote final. Le premier visant l'article 9, atténue les pouvoirs du gouvernement en matière de contrôle des prix et des marges. Le second ajustement, citant l'article 19, reprend deux demandes fortes. Celle de l'intersyndicale en maintenant le principe d'un gel des taux de marge de dix-huit mois après l'entrée en application de la TGC. Mais aussi celle du Medef : une période supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017 pour signer des accords de compétitivité dans toutes les filières. A défaut, et après de nouvelles consultations d'experts, les élus du Congrès s'entendront sur les modalités de contrôle par délibération.

Yann Malnguet



# L'Union professionnelle des artisans cherche à fédérer

**KONÉ.** L'UPA était, mardi, à la salle Au Pitiri pour se faire connaître. L'occasion également d'évoquer les problématiques des professionnels indépendants.

Depuis 2010, le nombre d'artisans est en net recul sur l'ensemble du territoire. En province Nord, les professionnels restent néanmoins, en début d'année 2016, au nombre de 1 633. Pour eux, l'exercice est parfois difficile. Régime de retraite, statut des conjoints, mutuelle, formations... Pour se faire connaître, l'Union professionnelle des artisans (Upa) s'est rendue à Koné, mardi, à la salle Au Pitiri, pour évoquer les problématiques des professionnels indépendants. « En plus d'une conjoncture économique en berne, on ne sait pas toujours à qui s'adresser. C'est très compliqué pour un patenté, qui d'ailleurs, n'est jamais vraiment pris au sérieux », témoigne un membre du Conseil des femmes du Nord, alors que cette structure souhaite créer prochainement, une centrale d'achat qui leur permettra de vendre des produits traditionnels et locaux.



Salle Au Pitiri, mardi 9 août. Pour Jean-Louis Laval (debout) : « Nous sommes un filtre entre les instances, mais nous sommes aussi des négociateurs, force de propositions. »

## « EN LIEN AVEC LES SYNDICATS »

« L'Union professionnelle des artisans existe depuis plus de trente ans. Elle est justement là pour faire le lien entre les professionnels et les institutions. En tant que partenaire, nous siégeons auprès des instances et des groupes de travail chargés d'améliorer l'environnement économique et social des entreprises. Nous sommes en lien avec des syndicats qui font aussi relais, pour faire remonter les informations », explique Jean-Louis Laval, président de l'Upa. « Nous sommes par ailleurs, consultés par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant les petites entreprises. Nous accompagnons les structures de moins de onze salariés. » L'organisation patronale touche 276 métiers. Ambulanciers, boulangers, jeunes entrepre-

neurs ou encore l'agence Cap emploi de Koné et la cellule Koniambo ont vivement participé aux débats lors de la réunion. « Il existe des outils pour travailler demain ensemble, mais il fallait déjà se rencontrer, c'est chose faite, s'est réjoui Jean-Christophe Turcon, secrétaire de l'Upa. Il faut favoriser le dialogue, le temps de l'opposition est dépassé, il faut être constructif. »

## UNE RÉELLE DEMANDE

Les filières d'apprentissage comme ascenseur social et la qualification plus effective des patentés ont été évoquées par tous. « Il faut trouver l'équilibre entre l'accès à l'emploi et un encadrement plus effectif des métiers », a mis en avant le président. « Une réforme sur l'alternance est en discussion actuelle-

ment. L'artisanat offre des débouchés, c'est là le berceau de nos futurs chefs d'entreprise, une des clés de l'économie du territoire. Encore faut-il mettre des moyens adaptés. » L'Upa, qui ne possède pas d'antenne actuellement en province Nord, a pris connaissance d'une réelle demande de la population sur place. Le souhait d'une présence qui puisse apporter une réponse globale à leurs nombreux questionnements, en termes d'activité indépendante. Des permanences régulières pourraient voir le jour, suite à cette rencontre. Anaëlle Desmazures, de la cellule Koniambo, a signifié le soutien de la province Nord, qui pourrait mettre à disposition un bureau.

De notre correspondante, **Claudine Quéré**

**1 771**  
entreprises  
artisanales  
étaient comptabilisées  
en 2012 contre 1 633  
au 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Malgré une chute liée  
à la conjoncture  
actuelle, le bâtiment  
et les services restent  
les secteurs les plus  
représentés  
dans la région.

## Un dernier hommage au grand chef de Baco



PHOTOS CÉCILE RAQUIN

Près de deux cent cinquante personnes se sont déplacées hier après-midi pour assister aux obsèques du grand chef de Baco, Jacob Kalène Wabéalo. La cérémonie, qui se tenait au cimetière de la tribu de Baco, a commencé par un chant religieux, puis le pasteur a proposé un temps de prise de parole. Paul Néaoutyine s'est exprimé le premier en adressant des remerciements appuyés au grand chef, décédé lundi dernier. De nombreux officiels étaient présents, représentant entre autres les maires de Koné et de Pouembout, les forces de l'ordre et les pompiers ou encore des associations culturelles et sportives de la zone VKP. Jacob Wabéalo reposera aux côtés de son fils, décédé prématurément il y a quelques années.



## ► Koné

► Un mini concert Pairi Epo aura lieu demain vendredi 12 août, à 19 heures, dans l'auditorium du complexe culturel de Koné. Les enfants de la tribu de Mou (Ponérihouen) et les enfants de la tribu de Poindah (Koné) étaient en résidence toute cette semaine avec Boagan et Rosy. En plus des trois nouveaux morceaux qu'ils ont ajoutés à leur répertoire, toute leur prestation (Tapéras, doh, berceuses, aé aé, danses traditionnelles) sera présentée sous forme de spectacle (histoire, son et lumière). L'entrée est libre et gratuite.

► Le Conservatoire de musique et de danse propose un atelier de recherche corporelle dirigé par Olivia-Manissa Panatte, le mardi, de 18 heures à 20 heures, au complexe culturel. Tout public. Contact : 47 30 33.

► Une formation de musique assistée par ordinateur (MAO) est proposée à l'annexe du Conservatoire de musique et de danse. Elle est accessible à ceux qui veulent découvrir ou approfondir leurs connaissances du logiciel Logic Pro. Rendez-vous les lundi, mardi et jeudi, de 17 h 30 à 20 heures, et le mercredi de 15 heures à 17 h 30. Contact : 47 30 33.

► Le Sporting club propose des cours de karaté pour enfants, du body karaté pour les femmes, et de la self-défense, le mercredi à la salle omnisports. Renseignements auprès de Noam au 79 65 40 ou d'Isabelle au 76 40 19.

► Les entraînements de la JS Bako ont lieu le mercredi, au stade de Poméme, de 14 heures à 15 heures pour les U8 et les U10, et de 15 heures à 16 heures pour les U12 et les U14. Les jeunes désireux d'intégrer le club peuvent se présenter lors de ces créneaux horaires. Renseignements auprès de Marc Ounémoa au 91 47 01, tous les profils sont bienvenus. Une formation peut être assurée si besoin. Contact : 79 46 52.

## «Cap Bocage» sur les écrans du lycée



PHOTO DR

**TOUHO.** Comme chaque mardi avant les vacances, le festival Ânù-rù àboro a proposé au lycée une projection de documentaire, le 2 août. Une manière de faire écho au court-métrage que les lycéens réalisent durant l'année scolaire. Cette fois, les élèves ont accueilli avec enthousiasme le film documentaire *Cap Bocage*, de Jim Marbrook sur la coulée de boue dans le lagon issue d'une mine de Houailou. Florent Eurlisouk (notre photo), personnage principal du film, était présent sous le faré et a été accueilli chaleureusement par les élèves.

# L'UNION PROFESSIONNELLE DES ARTISANS À LA RENCONTRE DU NORD

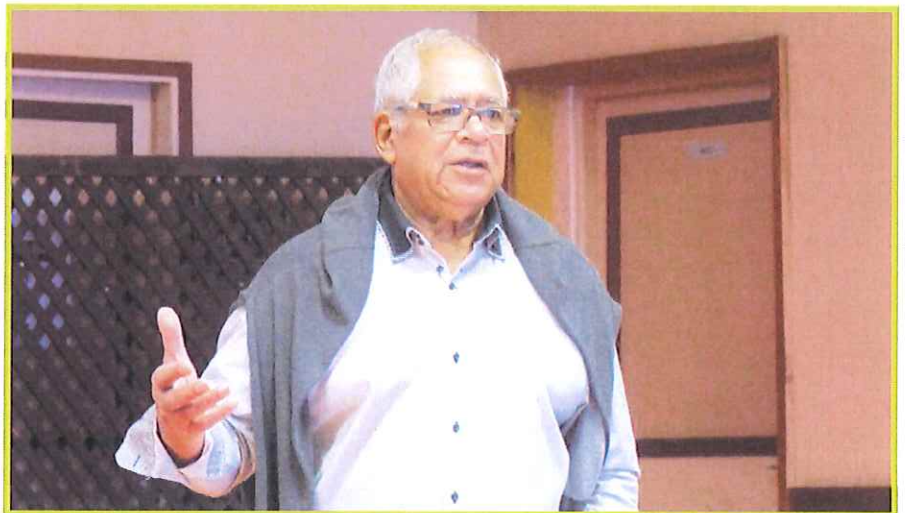
Depuis plus de trente ans, l'Union Professionnelle des Artisans (UPA) de Nouvelle-Calédonie, représente l'artisanat, les commerces de proximité et petites entreprises. Le 9 août, l'organisation patronale s'est rendu à Koohné, à la salle au Pitiri. Un temps d'échanges pour se faire connaître et rencontrer les acteurs de la province Nord.

L'artisanat met indéniablement en valeur des traditions anciennes, tout en développant des techniques innovantes, adaptées à la société moderne. Sur le territoire, on compte aujourd'hui, près de 12000 entreprises artisanales qui exercent plus de 280 activités différentes. « On ne peut discuter leur contribution, dans l'emploi et l'économie du pays : ce sont 17000 actifs, hors commerces de proximité, et près de 6000 salariés. Vu la conjoncture actuelle, c'est un résultat assez flatteur », a estimé Jean-Louis Laval, président de l'UPA, lors de la réunion publique organisée à la salle au Pitiri, le 9 août, à Koohné. Depuis 2010, le nombre de travailleurs indépendant est néanmoins en baisse, et l'équilibre entre provinces ne semble pas véritablement au rendez-vous. « L'implantation d'activités artisanales représente 81,2% en province Sud, contre 14,3% pour le Nord, et 4,5% aux Îles », selon les

chiffres de l'Union professionnelle des artisans. En province Nord, ce serait aujourd'hui 1633 professionnels, contre 1702, il y a dix ans. « Le secteur du bâtiment, même s'il est fortement impacté par la crise, reste bien représenté dans la région », a encore souligné Jean-Louis Laval. « Les métiers de l'alimentation et du service tirent également bien leur épingle du jeu sur place ».

## ■ Une économie de proximité

« L'UPA accompagne, défend et promeut l'artisanat, mais également les petites entreprises et les commerces de proximité », sont venus informer à Koohné, les membres actifs de l'UPA. Ceux-ci souhaitent rencontrer la population sur place, afin de faire mieux connaître leurs différentes missions. Soutenus par l'agence Cap Emploi de la commune, à travers Emmanuel



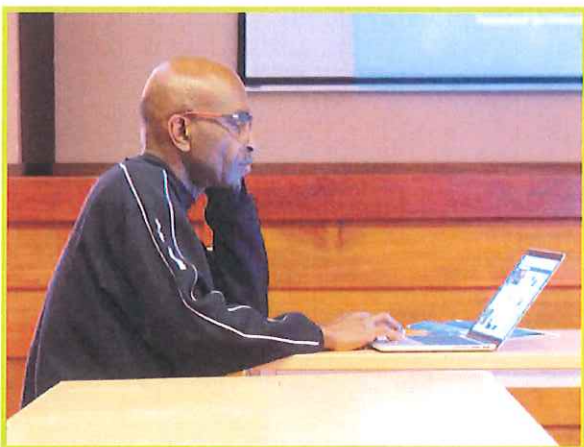
Jean-Louis Laval, président de l'Union Professionnelle des Artisans (UPA) a pu entendre lors des débats à Koohné (Koné), le sentiment d'isolement des artisans du Nord. Il se rendait le lendemain, à Hyeheh (Hienghène).

Beounde, chargé de mission, ils ont pu débattre des problématiques des travailleurs indépendants de la région. Régime des retraites, statut des conjoints, couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles, ou encore moyens donnés aux filières d'apprentissage... « Une protection sociale où tout est à mettre en œuvre. Nous sommes là depuis plus de trente ans, pour faire le lien avec les instances. Nous sommes consultés par les pouvoirs publics, participons aux groupes de travail, sur l'ensemble des projets législatifs et réglementaires, intéressant notamment les entreprises de moins de onze salariés », a signifié Jean-Louis Laval. « Notre ambition est l'amélioration de l'environnement économique et social. Il faut favoriser le dialogue, le temps de l'opposition est dépassé. Nous participons de manière constructive aux nombreuses négociations », a mis en avant le secrétaire, Jean-Christophe Turcon. « On ne sait pas toujours à qui s'adresser et comment faire, lorsqu'on veut installer une activité », a témoigné Rosalie Golesha, nouvellement gérante d'un institut de beauté à Koohné. « C'est très compliqué et d'ailleurs on n'est jamais vraiment pris au sérieux, on nous considère trop souvent si j'ose dire,

comme des bricoleurs », a témoigné Angela Angsar-Vea, du Conseil des femmes du Nord. Les échanges ont été porteurs de projets. Les membres de l'UPA, qui ne possède pas d'antenne dans le Nord, ont pu découvrir une vraie demande de proximité. Une permanence pourrait voir le jour en zone VKP, prochainement. Anaëlle Desmazures,

qui œuvre pour le développement économique, au sein de la cellule Koniambo, a assuré l'entier soutien de la province Nord. Un bureau pourrait être mis à disposition.

Claudine Quéré



Emmanuel Beounde, chargé de mission pour Cap Emploi à Koohné, a soutenu la mise en place de la rencontre, qui s'est déroulée à la salle au Pitiri.



Anaëlle Desmazures, à travers la cellule Koniambo, s'est dite intéressée par une présence régulière de l'UPA sur la zone VKP, qui permettrait de soutenir les artisans de la région.

# « Les artisans ont plus que jamais besoin d'être défendus »

**SOCIAL.** L'union professionnelle artisanale tenait, vendredi, son assemblée générale. Pour son président, Jean-Louis Laval, la crise oblige les artisans, composante majeure du tissu économique, à s'organiser pour se développer et faire entendre leur voix.

## ENTRETIEN

avec  
Jean-Louis Laval

*Les Nouvelles calédoniennes :*  
**Que pèse aujourd'hui l'UPA ?**  
On rassemble un peu plus de 600 artisans et de petites entreprises dans des secteurs tels que le BTP, la boulangerie, la boucherie, le gardiennage, ou l'alimentation... Leur caractéristique commune, c'est d'être des entreprises de proximité, pour la plupart de moins de 11 salariés. Ces petites structures souvent oubliées, représentent 90 % du tissu économique. Et elles ont plus que jamais besoin d'être défendues. On essaie de faire passer le message au mieux, même si la plupart des artisans n'ont pas l'habitude de faire entendre leur voix.

**Connaissent-elles les mêmes difficultés que les entreprises de taille importante face au ralentissement économique ?**

Pas les mêmes difficultés, mais elles souffrent tout autant de la crise. Bon nombre d'entre elles, particulièrement dans le bâtiment, officient comme sous-traitants de grosses structures qui accèdent à moins de marchés qu'apparavant. Côté service, elles sont très dépendantes du pouvoir d'achat des Calédoniens. Le paradoxe, c'est que les chiffres de 2015 montrent une augmentation de 1 % du nombre d'entreprises enregistrées, principalement parce que l'artisanat est un secteur dynamique qui attire. Mais on attend avec appréhension les chiffres de début 2016 : on va s'apercevoir qu'à force de se serrer la ceinture, elles sont, elles aussi obligées de baisser les effectifs, ou de déposer le bilan.

**Comment les aider à traverser la crise ?**

En leur donnant de la visibilité. Aujourd'hui, quelles perspectives les politiques nous offrent-ils ? Pas beaucoup. Ils ne s'adressent pas aux



Jean-Louis Laval, patron de la société Acarnet, spécialisée dans le nettoyage industriel, est le président de l'UPA depuis février 2013.

*« La solution c'est de répondre aux appels d'offres en groupe (...) ça peut ouvrir beaucoup de portes, dans le bâtiment, notamment. »*

artisans. Il y a des mesures pour favoriser la construction de logements sociaux, c'est bien, mais il faudrait aussi de l'incitation fiscale pour relancer le secteur de la rénovation, où les artisans sont très présents. L'autre impératif, c'est d'enfin penser aux petites entreprises dans la réglementation en la simplifiant et en l'adaptant. Comme la Taxe générale à la consommation par exemple.

**La TGC inquiète les artisans ?**

Elle inquiète beaucoup, même si on participe activement à la préparation de la réforme. Si on ne trouve pas un moyen pour que cette réforme ne complique pas le travail des petites

entreprises, qui pour certaines ne paient pas de TSS, et si le gouvernement ne met pas en place de réelles mesures d'accompagnement, ça va être très difficile.

**Les artisans sont-ils concernés par les accords de compétitivité ?**

Bien sûr. Encore une fois, les enjeux ne sont pas les mêmes que pour les autres entreprises. Mais quand on parle d'absentéisme, qui est un petit fléau pour des structures de quelques salariés, quand on parle de lutter contre une éventuelle hausse de coût du fait de la TGC, qui peut être fatale pour un artisan, on est en première ligne. Pour l'instant, on ne peut qu'être sceptique sur l'avancée de ces discussions.

**Quel impact aura le fonds interprofessionnel de formation ?**

C'est une petite révolution pour nous. Les entreprises de moins de 10 salariés n'avaient jusqu'à présent pas accès à la formation. En 2017, elles cotiseront à hauteur de 0,2 % de leur masse salariale. C'est peu à l'échelle humaine des entreprises artisanales, mais les retombées seront importantes. Notre engagement à l'UPA, c'est de veiller à ce que le fonds respecte la diversité des entreprises pour que les petites structures profitent pleinement de cet outil. Le but est de leur permettre d'accéder à des formations adaptées à l'artisanat et de monter en compétence pour prétendre à des marchés habituellement réservés aux grosses entreprises.

**On connaît les difficultés pour répondre aux appels d'offres...**

La solution, c'est de répondre aux appels d'offres en groupe. Les artisans ont un ADN individualiste, mais les mentalités changent et beaucoup nous ont fait des demandes pour les aider à s'organiser. Ce qu'on est en train de faire et ça peut ouvrir beaucoup de portes, dans le bâtiment, notamment.

Propos recueillis par C.R

## Repères

**Retraite des indépendants : des conditions à la discussion**

Sur la table depuis des années, l'instauration d'une retraite des indépendants semble au point mort depuis le départ de Sonia Backès du gouvernement. « Isabelle Champmoreau m'a expliqué qu'elle allait reprendre le sujet en main », assure Jean-Louis Laval. « Pas opposée sur le fond », l'UPA avait dénoncé, en 2014, la préparation d'une réforme qui n'envisageait, selon elle, « qu'une seule piste », celle d'une intégration au régime général de la Cafat. « Si on nous sert la même soupe, on ne la mangera pas », reprend le président de l'UPA qui pose une « condition » à la reprise des discussions. « Rien ne peut se faire sans une étude actuarielle spécifique, pas une étude accessoire comme celle qu'a réalisée la Cafat. On a pris des contacts : ça coûterait 5 millions, peut-être moins, ce qui ne représente rien du tout à côté de l'importance du sujet. »

**Statut du conjoint : l'UPA dans l'attente**

Autre attente politique : la définition du statut du conjoint des indépendants, attendue de longue date. « Ces conjoints travaillent et doivent être protégés en cas de décès », assure Jean-Louis Laval. « C'est très simple à mettre en place, et peu coûteux. Il faut juste trouver la volonté politique. »

## À noter

► **L'Association pour la sauvegarde de la nature** organise une sortie le dimanche 24 avril sur les crêtes de la Lembli, dans la région de Moulranga. Cette marche d'environ cinq heures est accessible uniquement aux très bons marcheurs (difficulté \*\*\*). Inscription avant le vendredi 22 avril à 13 heures, au siège de l'ASNNC 41, rue du 18-Juin, Magenta, aux heures de permanence. Renseignements au 28 32 75 ou par e-mail à : asnnc@cantinc.

► **Le bureau de la 270<sup>e</sup> section des médaillés militaires**, tient une permanence à la Maison du combattant, tous les mardis, de 9 heures à 11 h 30, à compter de ce mois d'avril.

## Des jeunes en visite à la base aérienne



**ARMÉE.** Lors de la Journée défense et citoyenneté, organisée lundi sur la base aérienne militaire de La Tontouta, vingt-cinq jeunes ont pu visiter l'Escadron de transport 52 et découvrir les équipements comme les hélicoptères Puma et les avions Casa (photo). Pris en charge par une équipe du centre du service national et deux militaires de la base aérienne, ces jeunes ont suivi une présentation des dispositifs de la Mission d'insertion des jeunes (MIJ) de la province Sud. En fin de journée, un module sur la sécurité routière les a sensibilisés sur le comportement à adapter sur les routes calédoniennes et sur le respect des règles du code de la route.



# L'Upa

## attend toujours sa retraite

L'Union professionnelle des artisans souhaite la mise en place d'une retraite pour les travailleurs indépendants depuis plusieurs années. Entre changements politiques et blocages sociaux, le dossier a peu avancé cette année. L'Upa en a profité pour affiner ses propositions.

« *I*l y a d'autres pistes à explorer que celle qu'on nous a mise sur la table. » Jean-Louis Laval, président de l'Upa, n'entend pas se contenter de la proposition avancée jusqu'à présent par le gouvernement. L'institution propose l'intégration des travailleurs non salariés au régime retraite de la Cafat. Mais suite au changement de gouvernement, Sonia Backès a transmis le dossier à Isabelle Champmoreau. De blocages politiques en blocages sociaux, le dossier n'a pas été rouvert depuis. En attendant, l'Upa a continué à travailler. « *Le gouvernement s'oriente vers des solutions qui existent en Métropole, alors que l'on pourrait innover. Nous sommes en train de construire le pays, profitons-en pour faire du "sur-mesure" »,* demande Jean-Louis Laval. L'Upa est allée explorer du côté du Canada et de la Belgique pour élargir ses horizons.



© Blaudine Guillet

de cotiser davantage par exemple », explique-t-il. « *La catégorie des travailleurs indépendants rassemble aussi bien des artisans qui gagnent le SMG que des travailleurs libéraux qui gagnent très bien leur vie et n'ont quasiment pas besoin de retraite. On ne peut pas demander à tous de cotiser de la même manière.* » Pour le président de l'Upa, la mise en place de deux sys-

catégories socioprofessionnelles est une question de réalisme », argumente-t-il.

Autre problématique à examiner : celle du statut du conjoint. « *Chez les artisans, 80 % des conjoints travaillent pour leur mari ou leur femme. Ils font la comptabilité ou l'administratif pendant que l'autre est sur le terrain* », explique Jean-Louis Laval. Comment reconnaître ce travail à l'heure de la retraite ? « *Il faut créer un statut d'associé* », répond le président de l'Upa. Bien que le dossier soit sur la table depuis plusieurs années déjà, les artisans indépendants ne veulent rien précipiter. « *Prenons le temps d'examiner toutes les possibilités, regardons sereinement les différents scénarios au lieu de choisir rapidement une solution toute faite* ». ■

“ Nous pourrions envisager une retraite avec un taux de cotisation variable ”

« *Nous pourrions envisager une retraite avec un taux de cotisation variable. Celui qui veut partir plus tôt à la retraite doit pouvoir faire le choix*

tèmes de cotisation différents pourrait être envisagée, malgré le faible nombre de cotisants. « *Cela s'est fait ailleurs, et c'est viable. Séparer ces deux*

# 10 986

C'est le nombre de chefs d'entreprises artisanales. 35,93 % de ces chefs d'entreprises ont 50 ans et plus.

## RENCONTRE

## JEAN-LOUIS LAVAL, PRÉSIDENT DE L'UPA NOUVELLE CALÉDONIE REÇU PAR JEAN-PIERRE CROUZET À PARIS

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre, Monsieur Jean-Louis Laval a été reçu à la Confédération de la Boulangerie par le Président Jean-Pierre Crouzet, en présence du président-adjoint Laurent Serre, du secrétaire général de l'UPA Pierre Burban et de Philippe Maupu, Secrétaire général de la confédération.

Le Président de l'Union Professionnelle Artisanale de la Nouvelle Calédonie était porteur d'un message de Georges Lai Tham, président du Syndicat des Boulangers de Nouvelle Calédonie.

Cet archipel situé dans l'océan Pacifique aux antipodes de la métropole, n'est plus considéré comme un territoire d'outre-mer, il bénéficie d'une certaine autonomie tout en restant sous la souveraineté de la France.

En Nouvelle Calédonie, la Boulangerie artisanale est un secteur qui connaît les mêmes difficultés que dans la métropole, on manque de jeunes capables de prendre la relève. La section Boulangerie du CFA a été fermée, soit disant par manque de candidats, bien que les boulangers soient demandeurs d'apprentis. Paradoxalement, le Bac Pro Boulangerie fait le plein, à tel point qu'une classe supplémentaire a été ouverte, bien que cette formation ne corresponde pas aux attentes des professionnels néo-calédoniens. Les jeunes issus de cette formation ne sont pas immédiatement employables et ne deviennent opérationnels qu'après la première année passée en entreprise. Il est donc nécessaire de promouvoir la formation en alternance.



L'image du passé est tenace même à 22 heures d'avion. Communiquer sur l'attractivité du métier tel qu'on le pratique aujourd'hui, attirer les nouvelles générations vers les métiers de l'artisanat reste une priorité.

## SALON

## SERBOTEL NANTES, DU 18 AU 21 OCTOBRE, LE SALON DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION DU GRAND OUEST

Événement référence du Grand Ouest et salon business au premier chef, Serbotel attire tous les 2 ans, plus de 30000 professionnels de la Restauration, de l'Hôtellerie et des Métiers de Bouche. Pendant 4 jours, plus de 400 exposants, fournisseurs de produits, services et matériels, présentent leurs spécificités et leurs nouveautés.

L'implication et la mobilisation organisations professionnelles permettent l'organisation de plus de 32 concours de qualité. C'est ainsi qu'avec la participation de la Fédération des Boulangers Pâtisseries de Loire-Atlantique, de nombreux concours sont organisés qui constituent une véritable vitrine du savoir-faire et de l'excellence de nos métiers.

Au premier rang de ces concours, la 18<sup>e</sup> édition de la Coupe

d'Europe de la Boulangerie se déroulera du 18 au 21 octobre. Elle mettra en lice les équipes de 6 nations : la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. Chaque équipe composée de 3 concurrents devra réaliser en une durée de 8 heures : une pièce artistique sur le thème « La Musique », une corbeille de 6 variétés de pains, de formes et de compositions différentes et un plateau de 6 sortes de viennoiseries de formes et de compositions différentes dont une sorte doit être une viennoiserie salée.

### LES AUTRES CONCOURS DE BOULANGERIE PÂTISSERIE

- > « Chocolat Cacao Barry » du 18 au 21 octobre.
- > « Pièce Artistique » du 18 octobre au 21 octobre.
- > « Glace » le 18 octobre.
- > « Pièce en Chocolat » le 19 octobre.
- > « Croquembouche » le 20 octobre.
- > « Entremets Cointreau » du 18 au 21 octobre.
- > « Pièce artistique pour présentation d'une boule de tradition » du 18 au 21 octobre.
- > « Concours Régional du Conseil et de la Vente en boulangerie-pâtisserie » le 18 octobre.



Ces élèves de seconde du lycée Jules-Garnier présentent la maquette qu'elles ont construite permettant de mesurer la consommation d'énergie d'une maison.

aussi à nos vies, assurent les deux élèves de seconde. Sans leur pollinisation, plein de fruits et légumes n'existeraient pas ! » Et pour trouver du pollen sur le site, pas de souci !  
« Le domaine du lycée fait 19 hectares, et en plus de la forêt sèche, nous avons un potager participatif », explique Xavier Gautier, enseignant et chargé de mission développement durable au vice-rectorat. Plusieurs ateliers – potager, recyclage des déchets – sont proposés aux lycéens tout au long de l'année,

de la forêt sèche, mais nous avons souhaité développer l'offre », confie Xavier Gautier. Ainsi, en plus des créations des élèves présentées, trois axes étaient proposés : la protection de l'environnement, via notamment l'association SOS Mangrove et le Conservatoire des espaces naturels, mais aussi la

gestion et la valorisation des déchets avec Trédecod et la CSP-Fidélis, ainsi que la maîtrise de l'énergie avec, par exemple, la présentation de la voiture électrique d'Enercal. Une trentaine de classes ont donc défilé toute la matinée sur les différents stands. « Une fois que les choses sont faites à

Marion Le Roy

### ■ A noter

- L'Association des marins et marins anciens combattants tiendra sa prochaine assemblée mensuelle aujourd'hui, jeudi 30 avril, à 18 heures, à la Maison du combattant. Tous les adhérents et les futurs adhérents sympathisants qui désirent les rejoindre, sont cordialement invités. Pour tout renseignement, contacter le 76 07 86.
- L'Union nationale des sous-officiers en retraite (Unsor) tiendra sa prochaine réunion mensuelle le lundi 4 mai, à 17 h 30, à la Maison du combattant à Nouméa.
- L'Amicale des anciens combattants d'outre-mer organise comme tous les ans une cérémonie de commémoration de la fin des combats Dien Biên Phu. La cérémonie se déroulera au Carré militaire du ci-metière du 4<sup>e</sup> km jeudi 7 mai, à 16 h 30.

## ■ Social. L'UPA-NC veut peser dans les discussions sur la protection sociale

# Les artisans ont un agenda chargé

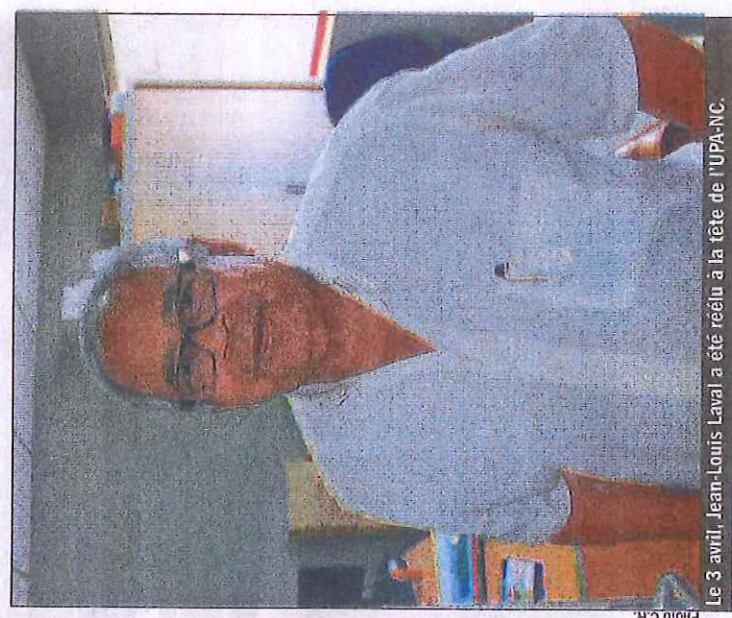
**Retraite, mutuelle obligatoire, statut du conjoint ou couverture des accidents du travail... Pour l'Union professionnelle artisanale, la protection sociale des indépendants se joue en 2015.**

consulaires ont été associées, mais pas ceux qui sont sur le terrain, les organisations patronales. » Au rattachement des travailleurs non salariés au régime de retraite de la Cafat, piste privilégiée par l'exécutif, l'UPA préfère la création d'une caisse dédiée. « Ou alors qu'on nous présente des études indépendantes et contradictoires qui justifient ce choix, pour l'instant elles n'existent pas, explique le président, réélu à la tête de l'organisation le 3 avril. On veut faire passer cette réforme dans la précipitation, mais toutes les options n'ont pas été envisagées, on n'a pas cherché à être innovant. »

### Eviter la surcharge

Et si l'UPA tape du poing sur la table, c'est qu'elle voit 2015 comme une année charnière pour les artisans.

C.R.



Le 3 avril, Jean-Louis Laval a été réélu à la tête de l'UPA-NC.

Rencontre avec le président de l'Union Patronale des Artisans

# Jean-Louis Laval, aux commandes de l'armada artisanale



**La soixantaine bien tassée mais toujours très actif, Jean-Louis Laval (qui a posé son sac sur le Caillou en 1979) est aujourd'hui aux commandes de l'UPA - l'Union Patronale des Artisans. Son credo ne varie pas d'un pouce : la défense de l'artisanat calédonien ! Entretien avec un ancien sous-officier de la Marine nationale, qui sait mener sa barque...**

**En quelques mots, que représente l'UPA ?**

**Jean-Louis Laval :** c'est tout d'abord l'une des trois composantes du patronat local avec le Medef et la CGPME. Jusqu'à présent, elle n'était pas trop connue pour diverses raisons. En conséquence, nous avons pris beaucoup de retard par rapport aux deux autres organisations. Et de fait, nous avons longtemps été considérés comme les parents pauvres du patronat.

Mais depuis quelques temps, nous essayons d'émerger, de nous faire mieux connaître et de faire entendre notre voix un peu partout - que ce soit dans les commissions paritaires, les groupes de travail ou encore auprès des institutions. C'est bien, mais ce n'est pas encore assez satisfaisant...

**Pourquoi ?**

Parce qu'il ne faut pas oublier que nous représentons plus de 11 600 entreprises, que nous avons plus de

**Nous avons longtemps été considérés comme les enfants pauvres du patronat local. Mais les mentalités commencent à changer...**

5 000 salariés et pas loin de 350 apprentis par l'intermédiaire du Centre de Formation des Apprentis ! Et puisque l'on parle chiffres, j'ajouterai que 56% de nos entreprises sont dans le bâtiment, que 23% d'entre elles sont liées aux services, que 15 % sont spécialisées dans la production et, enfin, que 6% environ travaillent dans l'alimentaire. Bref, l'UPA est représentée dans tous les secteurs.

Cela dit, il me semble que nous sommes quand même un peu oubliés et que nous ne sommes pas à notre juste place au niveau de la représentativité...

**L'UPA, un peu snobée en somme ?**

Snobée ? Le mot est peut-être un peu trop fort ! Encore qu'il fut un temps, c'était la réalité !... Aujourd'hui, toutefois, force est de constater que les tendances ont l'air de changer. En effet, le nouveau gouvernement et les nouvelles institutions désormais en place commencent à prendre conscience du fait que l'artisanat s'avère être un tissu économique incontournable, que la Nouvelle-Calédonie a grand

besoin des artisans et que l'UPA a sa voix à faire entendre...

**Une voix pour dire quoi au juste ?**

Pour dire, en fait, qu'il faut arrêter de ne considérer que les grosses entreprises et, au contraire, de mieux prendre en compte une réalité. A savoir que la majorité des entreprises calédoniennes sont artisanales avec moins de onze salariés. Cette réalité devrait inciter nos gouvernants à faire preuve d'un peu plus d'hu-

manité. Je le répète : restons logiques et objectifs ! Que nos gouvernants adoptent des textes qui soient en premier lieu applicables aux petites et moyennes entreprises...

**Justement, comment se portent-elles ?**

Dans les secteurs de pointe comme ceux de l'électronique ou de l'informatique, ça marche à peu près bien. En revanche, il y a des difficultés en

coup sur la défiscalisation territoriale qui vient d'être mise en place. Ce qui permet d'espérer un léger rebond, voire une réelle reprise des activités. Reste que l'année 2014 restera un cap difficile à passer...

**Que nos gouvernants adoptent des textes qui soient en premier lieu applicables aux moyennes et petites entreprises...**

**Vos relations avec le pouvoir politique en place dans les diverses associations ?**

En toute franchise, je dirai qu'elles sont plutôt bonnes.

Nous respectons les idées des uns et des autres, dans la mesure où nous préférons travailler en bonne intelligence en privilégiant la concertation susceptible de déboucher sur de bonnes pistes, afin de régler tous les problèmes auxquels les artisans sont confrontés au quotidien.

Mais nous restons malgré tout vigilants. Car notre souci premier, c'est le bien-être des Calédoniens en général et des artisans en particulier !

**Dans deux semaines, un grand rendez-vous est programmé avec la Conférence économique, sociale et fiscale organisée par le gouvernement Ligeard. Comment le préparez-vous ?**

Depuis plusieurs semaines maintenant, on travaille au sein de l'inter-syndicale patronale. C'est-à-dire que l'on discute, que l'on essaye de mettre au point une méthode consistant à mettre à jour tous nos accords... mais aussi nos désaccords en ce qui concerne par exemple la TGA ou la CSG. Une chose est sûre : une réforme fiscale s'impose afin de trouver des solutions susceptibles d'apporter des ressources nouvelles. En ce qui concerne l'UPA, nous sommes ouverts à toutes les pistes possibles. Car l'essentiel demeure l'amélioration de la situation sociale dans sa globalité. A ce propos, puisque l'occasion m'est ainsi offerte, j'insisterai sur le fait que, contrairement à ce que certains prétendent, beaucoup de choses ont déjà été réalisées sur le plan social avec en particulier le minimum vieillesse et les retraites. Et j'estime qu'il est injuste d'accuser sans cesse l'inertie du gouvernement. En tous les cas, c'est ce que je pense en toute sincérité !

**Quels sont vos rapports avec les syndicats des salariés ?**

En ce qui concerne l'UPA, ils ne sont pas mauvais ! Même s'il y a parfois quelques incompréhensions réciproques parce que le vocabulaire

employé n'est pas le bon ! D'où la nécessité de parler le même langage. Car une seule petite phrase mal interprétée peut faire capoter une grosse négociation sur tel ou tel sujet.

Bref, je dirai volontiers qu'entre nous,

la qualité des débats et des réflexions s'est très nettement améliorée ces dernières années. Et c'est tant mieux pour tout le monde ! Le climat social s'est lui aussi amélioré...

Effectivement, en arrivant à une plus grande maturité ainsi qu'à une meilleure formation, les syndicats patronaux et salariés ont beaucoup évolué. D'ailleurs le fameux dialogue social n'y est pas étranger, bien au contraire. En clair, l'heure n'est plus au blocage systématique, mais au respect mutuel et à la négociation bien concertée...

**Sur un plan plus personnel, venez tout juste d'avoir une nouvelle casquette...**

En effet, je viens d'être nommé au Comité économique, social et environne-

**Entre syndicats patronaux et de salariés, la qualité des débats et des réflexions s'est très nettement améliorée (...). Le dialogue sociale n'y est pas étranger !**

mental. J'avoue avoir été surpris par la rapidité de la décision. Mais j'en suis fort heureux !

Avec l'expérience que j'ai pu acquérir tout au long de ma carrière, j'espère apporter ma modeste contribution.

**A l'âge où certains coulent une retraite paisible, vous continuez à vous battre sur tous les fronts. Pourquoi ?**

C'est vrai, je pourrais rester plus tranquille et surtout moins stressé. Mais j'ai toujours œuvré en faveur de la jeunesse. Peut-être est-ce dû au fait que ma propre enfance n'a pas été facile tous les jours et que je sais ce qui fait mal ? Toujours est-il que j'essaie de contribuer à ce que les jeunes Calédoniens, surtout les plus défavorisés, se sentent mieux dans leur peau. Et je m'efforce aussi de leur donner de l'espoir...

Propos recueillis par  
**Thierry Cadot**



Avec ses soixante-six jeunes printemps, Jean-Louis Laval se bat comme un beau diable pour l'artisanat : « que l'on arrête de ne penser qu'en fonctions des grosses entreprises !... ».

particulier au niveau du bâtiment et des services. Pour résumer, je dirai que ce n'est

**Faisons preuve d'un peu plus d'humilité et de réalisme : la grosse majorité des entreprises calédoniennes sont artisanales avec moins de onze salariés !...**

vailler en fonction de la réalité du terrain...

**C'est-à-dire ?**

C'est-à-dire en arrêtant de donner la priorité aux grosses entreprises, que ce soit au niveau de l'élaboration des

particulier au niveau du bâtiment et des services. Pour résumer, je dirai que ce n'est pas catastrophique, mais que ce n'est pas non plus l'euphorie !

**Des perspectives intéressantes en vue ?**

Je ne cacherai pas que dans le secteur du bâtiment, l'on compte beau-

Interview. Jean-Louis Laval, président de l'UPA

## « Les artisans sont oubliés »

Les Nouvelles Calédoniennes

Publié le vendredi 01 août 2014 à 03H00

Le gouvernement enchaîne les rencontres en vue de la Conférence économique, sociale et fiscale. L'Union professionnelle artisanale (UPA) met ainsi en avant les problématiques des travailleurs indépendants.



Jean-Louis Laval est à la tête de l'Union professionnelle artisanale. Le patronat calédonien est représenté par l'UPA, le Medef et la CGPME.

Photo Charlie René

**Les Nouvelles calédoniennes : L'UPA participe depuis plusieurs semaines à la préparation de la Conférence économique, sociale et fiscale. La démarche du gouvernement vous paraît-elle pertinente ?**

Jean-Louis Laval : Je la trouve excellente. Le gouvernement se montre sensible, dès le début de mandat, aux opinions des partenaires sociaux. Il ne s'agit pas seulement de préparer la conférence mais de récolter nos opinions et notre vision de l'avenir du pays pour lancer des chantiers au long terme. Le dernier mot reviendra aux politiques, mais je pense qu'on peut sortir de ces discussions avec des solutions qui soient profitables à tout le monde, aux entreprises et au pays.

**Le patronat fait-il front commun sur tous les sujets ? On met en avant nos points d'accord, et il y en a beaucoup, mais bien entendu on n'est pas en phase sur tout. A l'UPA, on défend les travailleurs indépendants, ces 11 600 artisans qui représentent un pan entier de l'économie calédonienne et qui ont des problématiques propres.**

Et trop souvent, ces artisans sont oubliés. Notre principal défi, c'est de faire changer les mentalités, des politiques, et de l'ensemble des partenaires sociaux, y compris du patronat. Leur faire comprendre que la majeure partie des entreprises du pays ne dispose pas de plus de quatre ou cinq salariés, n'a pas de secrétariat ou de « RH ». Et leurs dirigeants sont à la tâche sur le terrain, la tête dans le guidon, ils ne peuvent faire face à des démarches administratives trop lourdes. Voilà le message : quand on prépare la réglementation, pensons à ces artisans, adaptons les démarches, simplifions !



## Que peuvent attendre les travailleurs indépendants de la conférence sociale ?

Ils sont confrontés à des problèmes sociaux qui leur sont propres et nous les mettons sur la table. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de couverture des accidents du travail pour les artisans, et il faut y réfléchir : nous ne sommes peut-être pas des salariés, mais nous sommes des travailleurs ! D'autres traînent depuis longtemps, et c'est le moment d'en parler : le statut du conjoint, la retraite des indépendants, pour laquelle les études en cours n'incluent pas suffisamment le patronat...

### **La fiscalité est au cœur du débat. Les artisans doivent-ils s'attendre à un chamboulement ?**

Tout le monde est d'accord sur un point : il faut une réforme fiscale générale. La CSG semble convenir à beaucoup : reste à placer le curseur en fixant un taux. La TGA divise beaucoup plus, y compris au sein du patronat et c'est sur ce point que l'UPA est la plus vigilante. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'étude d'impact sur les travailleurs indépendants, et ils sont très exposés à tout changement de taux, qui risque de faire bouger les prix. Les politiques, qui prendront la décision finale, doivent donc être prudents, et il faudra veiller à expliquer les conséquences de la solution choisie auprès du public.

## Une conférence capitale

« Ça sera évoqué lors de la Conférence économique sociale et fiscale » L'exécutif a certes ses positions, souvent plurielles, sur les réformes à mener pendant le mandat, mais préfère pour le moment s'exprimer dans les réunions préparatoires à la conférence des 20 et 21 août, menées avec les partenaires sociaux. Si le patronat semble apprécier la démarche, l'intersyndicale Vie chère reste sur le qui-vive : pas question de voir les engagements passés remis en cause. Les accords économiques et sociaux, signés par tous, doivent fixer le cap.

Propos recueillis par Charlie René



# Handicapant !

En dépit de plusieurs réunions, aucun consensus n'a été trouvé jusqu'à présent quant à la répartition des tâches des membres du gouvernement Ligeard. Un blocage qui pèse sur les acteurs économiques, comme en témoignent les trois organisations patronales.

**JEAN LOUIS LAVAL,**  
Président de l'UPA-NC

Que pensez-vous de ce manque d'entente ?

« On peut comprendre les difficultés pour trouver une solution acceptable par tous, mais jusqu'où doit aller le consensus ? C'est bien beau de faire la fine bouche pour obtenir tel ou tel poste, mais il ne faut pas oublier que les élus sont là grâce aux électeurs. Au lieu de tra-



diverger, les membres du gouvernement feraient bien de se mettre au travail. D'autant que cette paralysie des institutions a des incidences sur l'administration dans tous les domaines. À commencer par des factures en retard de paiement

pour nos adhérents dont la trésorerie pourrait être mise en danger si la situation perdure ; et un flou général qui nous pénalise tous. »

Qu'attendez-vous du nouveau gouvernement ?

« Nous attendons avec impatience les décisions politiques concernant l'entreprise, l'artisanat et le social. J'insiste sur cette notion de social car il me semble qu'on a perdu de vue la notion même de dialogue social. À mon sens, il faudrait une réunion tripartite réunissant le gouvernement et les organisations salariales et patronales pour discuter de la raison d'être de ce dialogue, qui est, rappelons-le, le bien-être des salariés au sein de l'entreprise. Sans dialogue social, pas d'avancées ! Aujourd'hui, on s'enferme dans des exigences, sans envie de partage. Au lieu d'être dans la sur-renchère, on ferait mieux d'être davantage dans l'écoute et la discussion. »

**CHÉRIFA LINOSSIER,**  
Présidente de la CGPME-NC

Comment réagissez-vous face à ce manque de consensus ?

« Les institutions et le gouvernement en particulier font partie de nos partenaires naturels, alors il est clair que nos adhérents ont envie de voir les choses aboutir. Les en-

trepreneurs de Nouvelle-Calédonie que nous représentons avec tous les syndicats adhérents à la CGPME ont des propositions à faire de façon urgente. Cela concerne en par-



tiulier : l'absence de statistiques et d'analyses économiques, la gestion de la CAFAT, la réforme du RUAMM, les assurances, les taux bancaires, la formation, l'absentéisme, la promotion et l'accompagnement de l'entreprise privée en NC, entre autres thèmes. »

**CATHERINE WEHBÉ,**  
Directrice du MEDEF-NC

Que pensez-vous de ce blocage ?



« Nous ne sommes pas à 15 jours près, même s'il est important que le gouvernement se mette rapidement au travail et gère les urgences. Ce

qui nous importe, c'est de pouvoir construire avec les élus un projet de société, une vision à long terme partagée par tous les acteurs, qui permette d'améliorer la compétitivité des entreprises calédoniennes et de relancer la croissance. Sur la base des quatorze questions posées par le MEDEF-NC aux élus, que nous rendrons publiques d'ici deux semaines, nous avons de quoi contribuer à la construction de ce projet de société. »

Quelles sont les préconisations du MEDEF-NC pour construire ce projet de société ?

« Nous pensons qu'il est impératif de relancer les réformes qui n'ont pas été menées à terme, comme par exemple celle de la fiscalité. Il faudra également reprendre les sessions de dialogue social sur des sujets comme les institutions représentatives du personnel ou encore l'emploi. Nous préconisons par ailleurs la mise en place d'un plan Marshall de la formation pour permettre aux entreprises calédoniennes de relever les défis d'une économie mondialisée. Ces réformes devront être accompagnées d'une réduction des dépenses publiques, d'autant plus incontournable en cette période de déficit budgétaire. »

Beryl Ziegler

## > EN BREF

### Le pavé dans la mare d'essence

11,2 FCFP c'est la marge que font les stations services au litre vendu, que ce soit en essence Super Sans Plomb, ou en gasoil. De l'autre côté, 17% des clients, en moyenne, règlent leurs achats par chèque. Et 3% des chèques sont impayés, ce qui fait 3% des 17% de paiements jamais encaissés. Pour exemple, le gérant d'une station service a communiqué les chiffres suivants : en 2013, il a perdu 1,2 million de francs en chèques impayés. Cette année, au 31 mai, la même station service a déjà perdu 700 000 francs. Bien entendu, pendant un temps, les paiements par chèque étaient accompagnés d'un relevé de numéro d'une pièce d'identité. Cependant, la brigade financière est débordée par ce phénomène : « trois ans d'at-

tente avant que nos affaires soient traitées », déclare le groupement des gérants de stations service en Nouvelle-Calédonie, qui ajoute : « et les mauvais payeurs n'auraient de toutes façons pas les moyens de régler leurs dettes. » Mais pourquoi les stations

**17% des clients, en moyenne, règlent leurs achats par chèque. Et 3% des chèques sont impayés**

services sont-elles les premières à dire « stop » ? « Les marges sont peut-être plus basses dans notre secteur. Mais déjà, certains bars refusent les chèques, par exemple » confie Emily

Montchanin, porte parole et secrétaire du groupement. « On est dans la légalité complète, poursuit-elle, l'article L112-6 du Code Monétaire et Financier, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance 2009-916 du 19 septembre 2009, dit que tout commerçant a le droit de refuser un seul moyen de paiement, sauf les espèces. En revanche, le commerçant en question a l'obligation d'afficher son refus de cette modalité de règlement. »

Aux dernières nouvelles, les stations services ne seraient pas le seul secteur à atteindre le ras-le-bol des chèques impayés, et la décision pourrait se diffuser avec ce premier pavé dans la mare jeté par les pompistes. Affaire à suivre, par conséquent.

### Le Méridien se remet en forme

Trois semaines pour rénover vingt-huit bungalows, dix chambres, la terrasse, la salle de restaurant, le bar, le buffet extérieur ; vingt-cinq ouvriers battent un nouveau record en Calédonie, sur le site du Méridien de la baie d'Oro, île des Pins. Depuis le 9 juin l'hôtel est fermé, mais attirera les envies à sa réouverture avec un tout nouveau centre de fitness, accompagné d'un sauna, le tout pour compléter l'aménagement du spa réalisé il y a quelques années.

### Les chiffres du nickel du Nord

16 milliards seront alloués au développement de la production minière de la Nickel Mining Company, une enveloppe répartie sur 2014 et 2015, 13 milliards seront consacrés à l'acquisition de nouveaux engins et au développement des infrastructures de support, 3 milliards financeront de plus petits postes, dont la création de 450 emplois selon les calculs d'André Dang, P-DG de la SMSP. Pour bien comprendre cet investissement, il faut avoir en tête l'organisation du groupe. La Sofinor détient 87% de la SMSP, laquelle possède : 51% de la Koniambo Nickel SAS, dont XStrata (Glencore) possède les 49% restants ; 51% de la NMC et 51% de la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée Pty Ltd (SNNC). La société Pohang Iron and Steel Company (POSCO) détient les 49% restant de ces deux dernières filiales.

KNS est l'exploitant du massif du Koniambo, et le propriétaire de l'usine de Vavouto, dite « usine du Nord ». La NMC extrait le nickel sur les centres mi-

niers de Ouaco, Poya, Kouaoua et Nakety, elle est chargée d'alimenter l'usine possédée par la SNNC à Gwangyang en Corée du Sud. Pour cela, un engagement : la NMC doit vendre au prix du marché 1,8 millions de tonnes de minerai humide par an pendant trente ans à la SNNC, qui se charge de transformer cette matière pour produire 30 000 tonnes de nickel métal, utilisées par POSCO, 5<sup>ème</sup> producteur mondial d'acier inoxydable. Ainsi, KNS et la NMC et la SNNC n'ont rien d'autre en commun qu'un même pourcentage de détention par la SMSP.

Les 16 milliards investis en coopération avec POSCO servent à un but de plus long terme : l'extension de l'usine de Gwangyang, signée en 2011, afin de pouvoir produire non plus les 30 000 tonnes de nickel métal agréées dans l'accord initial, mais bien 54 000 tonnes. Pour parvenir à un tel objectif, il est nécessaire d'augmenter les capacités d'extraction sur le sol calédonien, d'où l'enveloppe accordée à la NMC.

### L'intersyndicale dénonce

Sur les marches du Congrès le vendredi 20 juin se trouvaient réunis l'Usoenc, la Fédération des fonctionnaires, la Cogetra-NC et la CSTNC, réunis au sein de l'Intersyndicale vie chère, étaient clairement prêts à en découdre avec l'attentisme flagrant de nos représentants politiques. Une centaine de militants bloquaient le Congrès et prévenaient qu'ils étaient prêts à « bloquer le pays ». Ils dénoncent le danger que représente l'immobilisme des élus pour les comptes sociaux. En effet, les commissions spéciales du Congrès et le comité de suivi du Hausseriat censés contrôler la mise en place des réformes concernant la vie chère sont actuellement bloqués tant que le gouvernement ne se décide pas sur la répartition des portefeuilles.

L'interview du mardi. Jean-Louis Laval, de la commission d'aide au logement

## « On aura de plus en plus besoin de l'aide au logement »

Les Nouvelles calédoniennes

Publié le mardi 25 février 2014 à 03H00

Le président de la commission paritaire d'attribution de l'aide au logement, Jean-Louis Laval, s'inquiète de l'augmentation des demandes de logement social. Une conséquence directe, selon lui, du nombre accru de demandeurs d'emploi.



Le président de la commission s'inquiète de l'explosion des demandes de logement social des personnes sans emploi.

Photo Archives LNC

### **Les Nouvelles calédoniennes : A qui s'adresse l'aide au logement ?**

Jean-Louis Laval : L'aide au logement est offerte à tous les bailleurs, qu'ils soient sociaux ou particuliers. Pour l'année 2013, 37 % de l'enveloppe générale [d'un montant de 2,7 milliards de francs, NDLR] sont allés à la Sic et 31 % aux agences immobilières et aux particuliers. Le reste a été réparti entre les deux autres bailleurs sociaux [FSH et Sem Agglo, NDLR], les maisons de retraite et les étudiants. Cette aide est essentielle pour certains foyers, dont le revenu est trop faible pour se loger décemment dans Nouméa.

### **Comment s'est répartie cette aide ?**

Si le plus gros de l'aide revient aux demandes générales, nouvelles ou de renouvellement [environ 2,5 milliards de francs, Ndlr], nous constatons une véritable explosion au niveau des personnes sans emploi, notamment pour les demandes de renouvellement. Entre 2012 et 2013, l'aide allouée pour cette catégorie de personnes est passée de moins de 100 millions à environ

170 millions de francs. À y regarder de près, je ne dirais pas que la Calédonie s'appauvrit, mais beaucoup de gens se trouvent dans une situation de plus en plus précaire. Les experts nous disent que le pays est en équilibre économique, mais les chiffres de l'aide au logement parlent d'eux-mêmes : ils indiquent clairement la baisse d'activité que subit le pays, quel que soit le secteur de travail. Une baisse qui se traduit par une augmentation du chômage, et qui se répercute, par voie de conséquence, sur la demande de logements aidés.

### **Combien de dossiers sont déposés pour la ville de Nouméa ?**

Parmi les 6 781 dossiers de demandes à travers le pays, 4 275 sont de Nouméa, soit environ 64 %. C'est évidemment là que la demande est la plus forte, en rapport direct avec l'activité.

### **Faut-il se réjouir de voir plus de logements aidés, ou, au contraire, s'en inquiéter ?**

Ce serait effectivement formidable de ne pas avoir besoin de logements aidés, cela signifierait que tout le monde a les finances suffisantes pour se loger, voire être propriétaire. Mais la réalité nous rappelle qu'il y a plus de salariés proches du minimum syndical que d'employés aux salaires vertigineux. Depuis sa création en mai 2007 à aujourd'hui, la demande d'aide au logement est croissante. C'est pourquoi elle est tant primordiale. Nous devons continuer dans cette voie. J'espère seulement que le gouvernement a bien conscience qu'il faudra prévoir des aides suffisantes pour mener à bien notre mission, pour que chacun ait un toit.

### **Une mauvaise image colle au logement social. Comment en changer ?**

En tant que citoyen, je trouve que le mot « social » a été détourné de son sens premier et met aujourd'hui la personne en position d'infériorité. Un logement aidé n'est pas un logement de sous-catégorie ! Il faudrait peut-être renommer cette sorte d'habitat pour lui redonner sa vraie valeur. D'autant plus qu'aujourd'hui, nous ne proposons plus les logements qu'avaient nos parents et nos grands-parents, nous ne construisons plus des blocs de béton de vingt étages sans infrastructures, ni respect de l'environnement. Tout cela est dépassé. Mais cette mauvaise image est tenace. Il nous faut peut-être penser différemment pour que le public voie également le logement différemment.

## **Les idées reçues les plus courantes**

**Facteur d'insécurité :** il n'y a aucune corrélation directe établie entre logement social et délinquance. Les bailleurs sociaux investissent beaucoup dans des contrats d'entretien, de surveillance et de gardiennage.

**Un logement au rabais :** les cahiers des charges de construction des bailleurs sont souvent beaucoup plus stricts que ceux des promoteurs privés. Dans une enquête de satisfaction du FSH, 90 % des résidents se sont dits contents de leur cadre de vie, contre 82 % en 2011.

**Créateur de ghettos :** en Calédonie, 70 % de la population est éligible à un logement aidé (chiffres FSH). Aujourd'hui, une famille locataire sur deux est hébergée par un bailleur social.

**Un système d'attribution injuste :** si certaines situations nécessitent une réponse urgente, toutes les demandes normales sont traitées sur les mêmes critères, et passent toujours, avant tout, par la Maison de l'habitat.

Nelly Albérola



&gt; QUELLES TENDANCES POUR CETTE ANNÉE ?

# Les patrons dévoilent leurs programmes

Les organisations patronales défendent les... patrons. Le territoire en compte trois : le MEDEF-NC, la CGPME-NC et l'UPA-NC. Comment abordent-elles l'année 2014 alors que le climat ambiant n'est pas très bon ? Actu.nc les a interrogées tour à tour.

Enquête : Beryl Ziegler

&gt; MEDEF-NC

## « Sortir du tout nickel, une nécessité »

Avec 1 400 adhérents, le MEDEF-NC est « la première force syndicale patronale du territoire ». Daniel Ochida et Catherine Wehbé, respectivement co-président et directrice, reviennent sur les grands axes de leur programme très libéral.

**Quel regard portez-vous sur la santé des entreprises en ce début d'année ?**

DO la crise économique est bien là. Tous les secteurs sont touchés, à commencer par l'industrie du nickel, le BTP et le commerce où 250 fermetures sont prévues. Deux facteurs à cela dans le BTP : la fin de la construction des deux usines et la loi de défiscalisation en faveur du secteur intermédiaire qui a mis du temps à être votée.

CW effectivement, cette loi est intervenue un an trop tard. Les entreprises du BTP, en attendant une reprise, ont licencié. La relance va être difficile.

**Dans ce contexte, quels sont les messages que vous souhaitez faire passer aux politiques ?**

DO plutôt que d'abattre les entreprises qui créent de la richesse, soutenez-les ! Je dis halte à ce discours complaisant relayé par certains ! Non, la Nouvelle-Calédonie n'est pas un pays inégalitaire où seuls les patrons amassent.

CW et pour preuve... On a une santé gratuite, des allocations familiales, des aides au logement... Tout cela n'est-il pas de la redistribution de richesses ? Or, dans un pays qui compte seulement 100 000 actifs et où 50 % des foyers fiscaux ne paient pas d'impôt, on ne peut pas supporter ce système plus longtemps.

**Comment la fiscalité doit-elle être orientée selon vous ?**

DO la politique fiscale doit contribuer à une meilleure répartition des richesses sans pour autant décourager les chefs d'entreprise ou faire fuir les investisseurs du pays. Dans ce contexte, deux points me semblent urgents : la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes phy-



siques et celle de la Contribution Sociale Généralisée pour financer le minimum vieillesse et la retraite handicap.

CW l'impératif est maintenant de trouver de l'argent pour financer ces régimes sociaux et notamment les déficits du RUAMM. La CSG pourquoi pas ? C'est un impôt à assiette large qui nous convient. Plus largement, il faut fournir des efforts pour réduire la dépense publique.

**Quelle impulsion souhaitez-vous donner d'un point de vue économique ?**

DO nous souhaitons être un moteur de diversification de l'économie calédonienne, notamment à travers des filières d'innovation à forte valeur ajoutée, à haut niveau intellectuel et principalement orientées vers l'export. Car hormis les crevettes et le nickel, il n'y a pas grand-chose ! Cela permettrait de ré-

soudre la quadrature du cercle du marché intérieur. Par ailleurs, sortir du tout nickel est une nécessité. Il faut arrêter de penser que nous sommes à la tête de ressources extraordinaires.

**Et d'un point de vue social, quelles sont vos priorités ?**

CW parmi les grands dossiers qu'on aimerait voir aboutir : la réforme des institutions représentatives du personnel. L'idée serait de rationaliser, au sein d'une même instance, comités d'entreprises et délégués du personnel pour améliorer l'efficacité de la relation sociale. Un autre sujet qui nous tient à cœur est celui de la formation et des compétences. Nous souhaitons notamment mettre en place un fonds d'assurance formation ou encore réunir formation initiale et continue pour donner du travail à nos jeunes.

&gt; CGPME-NC

## « Replacer le patron au centre de l'économie »

Chérifa Linossier a remplacé Monique Jandot à la tête de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de Nouvelle-Calédonie en décembre dernier. Zoom sur les ambitions de cette entrepreneuse qui compte donner un nouveau souffle à son organisation.

**Comment les PME calédoniennes se portent-elles en ce début d'année ?**

Ch. L. le contexte est très dur. Nous subissons à la fois l'impact de la crise de 2013 et la conjoncture politique de 2014. Les entreprises sont fragilisées et manquent de visibilité. Il est donc d'autant plus important de redonner cette confiance.

**Quels vont être vos grands combats pour l'année ?**

Ch. L. nous avons beaucoup de dossiers en cours. La fiscalité est bien sûr toujours un dossier prioritaire car, contrairement à ce qui est dit, nous ne sommes pas du tout opposés à une réforme de fond de la fiscalité. Mais pas telle qu'elle avait été proposée, notamment avec une TGA qui ne répondait pas aux objectifs initiaux et dans un calendrier qui mettrait en difficulté les entreprises. Nous voulons être force de proposition sur ce sujet. Un autre dossier primordial est celui de la CAFAT. Et là, nous tirons le signal d'alarme car la CAFAT, déjà dans le rouge, va entrer dans le rouge vif si nous ne faisons rien. Il faut alerter les pouvoirs publics sur la gestion des fonds publics et revoir en profondeur le fonctionnement même de cet organisme.

Enfin la situation du dialogue social avec tous ses aspects (emploi local, formation, moyens, ...) reste un objectif important.

**Qui sont les adhérents de la CGPME et combien sont-ils ?**

Ch. L. nous sommes plus de 1 000 adhérents, directs et indirects, c'est-à-dire avec les différents syndicats que nous regroupons.

**Cette question du nombre d'adhérents a été à l'origine d'un conflit avec le Medef lors de la détermination du nombre de sièges au conseil d'administration de la Cafat. Où en sont aujourd'hui vos relations avec le Medef et comment progresse le débat sur la représentativité patronale ?**

Ch. L. nous continuons à nous opposer au MEDEF sur ce sujet et nous avons déposé un recours. Il faut absolument clarifier la situation et lever les ambiguïtés de la représentativité patronale. Mais cette opposition n'est pas une simple opposition sur le nombre d'adhérents. C'est avant tout une opposition sur ce qu'est l'entreprise en NC et le modèle économique et social que nous voulons pour la Calédonie.

**Comment préparez-vous l'arrivée de la Banque Publique d'Investissement (BPI) en Nouvelle-Calédonie ?**

Ch. L. cette venue correspond à une demande de la CGPME et nous sommes totalement impliqués dedans, par le biais notamment de la Représentation patronale du Pacifique sud (RPPS). Cette organisation régionale, qui regroupe la CGPME-NC et la CGPME Polynésie Française, a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises du secteur privé des pays et collectivités du Pacifique Sud. La BPI est un groupe public français de financement et de développement des entreprises, en particulier chargé de soutenir les petites et moyennes entreprises. C'est donc une très bonne chose.



&gt; UPA-NC

## « Améliorer les conditions de travail des artisans »

L'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie défend la plus grande entreprise : l'artisanat. Rencontre avec son président, Jean-Louis Laval.

pointe qui apportent une forte plus-value. D'autres accusent un ralentissement comme le bâtiment, la coiffure, l'esthétique et les commerces de proximité.

**Quelles sont vos explications à ce repli ?**

J-L. L. il est lié à une perte d'activité locale, conjuguée à une conjoncture mondiale qui nous a rattrapés. Le bâtiment souffre de la fin des grands chantiers de construction des usines de nickel et du Médipôle. Les banques

deviennent frileuses pour débloquer des fonds, même quand il s'agit d'augmenter les découverts.

**Et pourtant, il n'y a pas tant d'entreprises qui ferment...**

J-L. L. par chance, les artisans ont trouvé des moyens pour pallier cette baisse de revenus : activités complémentaires, réduction de charges... Mais attention, ce qu'on pourrait prendre pour une relance n'en est pas une. Il s'agit simplement d'une adaptation à la situation.

**Quels vont être les grands combats de l'UPA-NC pour 2014 ?**

J-L. L. il y a tout d'abord la reconnaissance du statut du conjoint qui pour l'heure n'a ni couverture sociale, ni la possibilité de se constituer une retraite. Deuxième grand sujet : la couverture sociale en cas d'accident de travail. Pourquoi le RUAMM ne nous couvre-t-il que pour la maladie ? Et enfin, la création de l'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) qui permettrait de distinguer le patrimoine personnel de l'artisan de celui de son entreprise.

**Quelle est votre position sur la question de la retraite ?**

J-L. L. nous voulons un régime de retraite obligatoire, dont nous sommes aujourd'hui privés. Une enquête révèle que la plupart des artisans sont prêts à cotiser pour y avoir droit. Reste maintenant à proposer des textes. Et sur ce point, le gouvernement n'a rien engagé, hormis une mission du Régime social des indépendants (RSI) de métropole. Mais un jour, il faudra qu'un gouvernement soit assez courageux pour se pencher sur la question.



**Comment les artisans calédoniens se portent-ils en ce début d'année ?**

J-L. L. tout dépend des secteurs. Certains résistent bien à la crise comme l'électronique et les entreprises de

## « Il ne faut pas oublier les petits »

Les nouvelles calédoniennes

Publié le jeudi 14 mars 2013 à 03H00



Jean-Louis Laval a succédé à Georges Lai-Tham, à la tête de l'Upa.  
Photo C.L

### **Les Nouvelles calédoniennes : Vous avez été élu le 25 février à la présidence de l'Upa, que représente-t-elle ?**

Jean-Louis Laval : Elle représente le monde de l'artisanat, douze mille entreprises dont 85 à 90 % œuvrent dans le BTP et comprennent entre zéro et quinze salariés. Nous représentons aussi les travailleurs indépendants, les commerces de proximité et sommes là pour défendre leurs intérêts. Ce que font déjà la CGPME ou le Medef, qui sont des organismes mais avec une vision de l'entreprise, différente de l'artisanat. Quand on vote une loi, il faut aussi penser aux petits. Malheureusement, on pense souvent à la grosse entreprise, souvent on nous oublie. L'Upa est là pour rappeler que ces lois ne sont pas adaptées pour le petit artisan qui ne peut consacrer un temps infini à des tâches administratives. Ils les effectuent le plus souvent le dimanche ou bien souvent avec l'aide de sa ou son conjoint.

### **Quels dossiers voulez-vous défendre cette année ?**

Par exemple, un statut pour ces conjoints. Mais aussi la création d'une caisse de retraite pour les indépendants, ce vieux serpent de mer, qui revient sans cesse. Un texte est en préparation mais pour l'instant on n'a rien. On est prêt à cotiser à condition qu'on nous donne les moyens de pouvoir le faire et les moyens politiques pour la créer. Ensuite, nous n'avons pas d'assurance contre les accidents de travail. On a l'impression que l'artisan est un travailleur de sous zone, qui a tous les maux. C'est lui qui casse les prix et soit disant travaille au noir. Il y a tout un tas de fausses idées que nous voulons combattre.

### **Comment allez-vous procéder ?**

Il faut nous faire connaître, communiquer sur les métiers de l'artisanat qui fixent les populations sur place, fournissent du travail en milieu tribal. L'artisanat est présent dans tous les secteurs et le métier manuel doit être revalorisé. Je vais m'attacher à fédérer le plus possible d'adhérents. L'Upa en compte environ quatre cent cinquante et regroupe des syndicats. Il nous faut défendre les intérêts des travailleurs indépendants, être présent dans tous les groupes de travail, les commissions paritaires. Cette année, l'Upa va fêter ces trente ans d'existence le 17 juillet. L'occasion de mieux nous faire connaître.

Propos recueillis par Catherine Léhé

